PROCES-VERBAL du 29 septembre 2009

TABLE DES MATIERES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 ^{ER} JUILLET 2009
1.01 – PERSONNEL COMMUNAL – Tableau des effectifs – Actualisation
PRESENTATION M. LE MAIRE
Débat
Unanimité, « Action roncquoise citoyenne » n'ayant pas participé au vote
1.02 – PERSONNEL COMMUNAL – Régime indemnitaire - Actualisation
PRESENTATION M. LE MAIRE
Débat
Unanimité
PRESENTATION M. DESMET Débat Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous » Abstention : « Action roncquoise citoyenne »
1.04 – REDISTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTIONS PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE à la conciergerie du Complexe sportif Joël-Bats/Jules-
Stélandre
PRESENTATION M. DESMET
Débat
Unanimité
1.05 – BUDGET 2009 – Décision modificative n° 1 – Autorisations de programme –
AjustementAjustement
PRESENTATION M. BOSSUT
Doual
Débat

1.06 -	- ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE DE SUBVENTIONS POUR 2009 PRESENTATION M. BOSSUT
	Unanimité
	Onummue
07 -	- DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DU CADRE BATI – Partenariat avec le Conseil
.07	Général du Nord
	PRESENTATION Mme VANDEWIELE
	Débat
	Unanimité
ΛQ	- COOPERATION INTERCOMMUNALE – Syndicat Lys Nord Métropole (SLNM)
.uo -	- COOPERATION INTERCOMMUNALE – Syndical Lys Nord Metropole (SLNM) - Pôle d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) entre les villes de
	Bondues et Roncq – Ajustement
	PRESENTATION M. PETILLON
	Débat
	Unanimité
	le patrimoine municipal – Rétrocession à titre gratuit à Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)
10 -	
	- SIVOM Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies (SIMERE) – Adhésion de la commune de Bondues
	(SIMERE) – Adhésion de la commune de Bondues
	(SIMERE) – Adhésion de la commune de Bondues
	(SIMERE) – Adhésion de la commune de Bondues PRESENTATION M. WINDELS Unanimité MOTIONS CONCERNANT LA POSTE
	(SIMERE) – Adhésion de la commune de Bondues
	(SIMERE) – Adhésion de la commune de Bondues PRESENTATION M. WINDELS Unanimité MOTIONS CONCERNANT LA POSTE • Voeu présenté par le groupe « Roncq avec vous »

M. LE MAIRE -

Mesdames, Messieurs, bonsoir à tous.

Je vous salue tous, le public et les représentants de la presse.

Sans plus attendre, je vous propose d'égrener le long album de la vie de Roncq depuis que nous nous sommes vus, début juillet, et il s'est passé beaucoup de choses.

Tout début de la rentrée, les élus ont eu l'occasion de se rendre sur les différents chantiers de la Ville et de se féliciter de leur bon suivi par nos services, sachant qu'ils ont néanmoins nécessité une mobilisation de tous les instants.

Revenons maintenant à notre été roncquois.

· Centres de loisirs

Ce sont 1.100 enfants qui y ont été accueillis, avec toujours cette thématique raccrochée à ce que nous traitons en direct dans la Ville.

On a ainsi relié ces centres de loisirs à toutes les thématiques qui ont été développées au long de l'année et qui, finalement, donnent du sens à notre travail collectif et montrent que cela reste cohérent. Les enfants ont donc travaillé sur :

- √ Les cultures des autres
- √ L'Europe parce qu'il y a encore beaucoup à faire en termes d'évolution dans l'esprit européen
- √ La découverte des arts visuels plastiques en général

Pendant ce temps de vacances, on a donc poursuivi tout le travail engagé au cours de l'année scolaire.

• Centres itinérants

Ce sont aussi 90 jeunes qui ont participé à 3 séjours fixes ou itinérants ; cette activité a remporté un vif succès.

• En route pour l'emploi

Plus récemment, c'est notre implication dans ce programme les 16 et 17 septembre avec un forum et une table ronde sur la problématique de l'emploi et du handicap. Ce fut, là aussi, un beau succès auprès des professionnels et des acteurs du secteur.

Les arts de vivre

Tout un programme a été développé au cours de l'été avec la belle programmation de *Musiques sous les étoiles*; belle réussite pour des familles, venues nombreuses, prendre plaisir à écouter des musiciens de qualité à l'ombre des arbres des Anciennes Ecuries.

Ce fut aussi le *cocktail républicain* et le très beau *concert de Dave* suivi du traditionnel *feu d'artifice* du 14 juillet.

Ce fut la *fête champêtre* du 15 août qui a remporté un vif succès avec des moments de grande convivialité retrouvée.

La rentrée de septembre avec *l'Orchestre National de Lille* à l'Eglise Saint-Piat dans le cadre du Festival de trombones de Roubaix. Là aussi, une riche mutualisation d'événements culturels entre villes de la métropole lilloise.

Des expositions, celles de l'Allemande Angela RICHTER et de l'ancien Roncquois Yvan PARMENTIER, actuellement à l'annexe mairie.

Rallye pédestre

Le 20 septembre fut l'occasion de nous retrouver pour découvrir, à travers la Boucle des deux clochers notamment, les nouveaux projets de réaménagement du Blanc-Four.

« Miel roncquois »

Enfin la belle journée d'hier et nous sommes très heureux d'avoir pu déposer sur les tables des petits pots de miel issu de la première récolte des ruches roncquoises.

Cette récolte a été assurée par les enfants de deux classes, de manière très symbolique, en collaboration avec l'Union nationale des apiculteurs français, dans le cadre de l'opération « Abeilles, sentinelles de l'environnement ». Cela démontre notre implication de tout mettre en oeuvre pour soutenir, par des gestes concrets, les actions de défense de notre vie quotidienne dans un environnement préservé.

Quelques annonces à venir :

Le futur festival avec la programmation de trois soirées diverses et variées, allant de l'accordéon en passant par des musiques plus modernes, acoustiques pour résumer.

La Semaine bleue, avec un très riche panel d'activités dédiées aux anciens.

L'exposition de Peter KLASEN du 16 octobre au 28 novembre, qui nous permettra de développer l'intercommunalité élargie avec Lille et Dunkerque.

Vous avez trouvé sur vos tables les flyers qui ont été concoctés par le service Communication de la ville de Roncq et imprimés par la ville de Lille – c'est un travail vraiment partenarial.

Il n'y a pas de petites et de grandes communes, mais des communes dans la métropole qui oeuvrent au même niveau pour une culture accessible à tous.

Nous allons maintenant demander au benjamin de notre Assemblée, M. LAMBLIN, de bien vouloir procéder à l'appel.

M. LAMBLIN -

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 29 SEPTEMBRE 2009 : 33

PRESENTS:

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Jeannique VANDEWIELE - André VARLET - Chantal VANOVERMEIR - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Réjane CASTEL - Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Jean-Jacques FERON - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Hervé DELVAS - Valérie STIEREMANS - Thibault TELLIER - Catheleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

PROCURATION:

MARIAGE Isabelle, procuration Rodrigue DESMET BUCQUOYE Thierry, procuration André VARLET

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur LAMBLIN. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2009

Sans remarque, ni observation sur ce procès-verbal, je le porte aux voix. Qui est pour ? **UNANIMITE**, je vous en remercie.

Nous entamons l'ordre du jour sans plus attendre.

1.01 - PERSONNEL COMMUNAL - Tableau des effectifs - Actualisation

Dernièrement issu de notre délibération n° 01/07/2008/31 en date du 1^{er} juillet 2008, modifiée par délibération n° 17/12/2008/58 du 17 décembre 2008, le tableau des effectifs du personnel municipal nécessite que nous procédions à son actualisation afin de faire face à quelques mouvements de promotion ou nomination au sein de nos services.

Le tableau des effectifs actualisé qui vous est présenté ce soir intègre les mouvements ci-après :

Cadre d'emplois des rédacteurs	+ 1 poste
Cadre d'emplois des Assistants Spécialisés	+ 1 poste
d'enseignement artistique	
Cadre d'emplois des Adjoints du Patrimoine	+ 1 poste
Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs	- 2 postes
,	,

- PERSONNEL COMMUNAL TABLEAU DES EFFECTIFS - - Synthèse -				
GRADES	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	Emplois cumulés au 29/09/200 9 au tableau des effectifs		
Filière administrative				
Emplois fonctionnels				
Directeur général des services (DGS)	1	1		
Directeur général adjoint des services (DGA)	3	3		
CATEGORIE A				
Cadre d'emplois des attachés Temps complet	3	3		
CATEGORIE B				
3.11.53 61.03 5				
Cadre d'emplois des rédacteurs				
Temps complet	9	10		

GRADES	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	Emplois cumulés au 29/09/200 9 au tableau des effectifs
CATEGORIE C		

Code dismilia de distributo di Cita di Cita		
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	39	41
Temps complet	-	<i>39</i>
Temps non complet de plus de 28 h/s		2
Filière technique		
Emploi fonctionnel		
Directeur des services techniques	1	1
CATEGORIE A		
Cadre d'emplois des ingénieurs		
Temps complet	1	2
CATEGORIE B		
Cadre d'emplois des techniciens supérieurs		
Temps complet		
Cadre d'emplois des contrôleurs de travaux	6	3
Temps complet		
	4	5
CATEGORIE C	_	
Cadre d'emplois des agents de maîtrise	8	17
Temps complet		
Cadre d'emplois des adjoints techniques	109	101
Temps complet		70
Temps non complet de moins de 28 h/s		16
Temps non complet de plus de 28 h/s		15
Filière culturelle		1
Emploi spécifique de professeur de musique		
Temps complet		_
	-	1
CATEGORIE A		
Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique		
Temps complet		
T	1	1
Temps non complet		
-Directeur de l'Ecole de musique (7h/semaine)		1
-Directeur artistique (7h/semaine)	1	1
	1	1
Cadra d'amplaia dan hibliathéasina	1	1
Cadre d'emplois des bibliothécaires Temps complet	1	1
renips complet	1	1

<i>GRADES</i>	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	Emplois cumulés au 29/09/2009 au tableau des effectifs
CATEGORIE B		
Cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique	9	9
Temps complet		3
Temps non complet		6
Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique Temps complet		

Cadre d'emplois des assistants qualifiés de conservation	1	0
Temps complet		
Cadre d'emplois des assistants de conservation		
Temps complet	1	0
	1	1
CATEGORIE C		
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine		
Temps complet	1	2
Filière médico-sociale		
CATEGORIE C		
Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelle	es .	
Temps complet		
, ,	9	9
Filière sportive		
CATEGORIE B		
Cadre d'emplois des éducateurs APS		
Temps complet	8	8
Filière animation		
CATEGORIE B		
Cadre d'emplois des animateurs		
Temps complet	1	2
CATEGORIE C		
Cadre d'emplois des adjoints d'animation		
Temps complet	2	2

EMPLOIS NON PERMANENTS OU CONTRACTUELS

				Base	ation	
Cadre d'emplois	Catégorie	Alinéa	Définition du poste	Echelon	Indice Brut	Nombre de Postes
Adjoints Administratifs	С	2 : Besoins occasionnels	Soutien administratif Finances, vie scolaire,	1er	297	3
Adjoints techniques territoriaux	С	2: Besoins occasionnels	Agents d'entretien et surveillantes de cantine à temps complet et à temps non complet	1 ^{er}	297	70
Techniciens supérieurs	В	2 : Besoins occasionnels	Bureau d'études et grands travaux restauration	1er	322	2
Techniciens supérieurs principaux	В	1	Responsable espaces verts	3ème	441	1
Adjoints d'animation	С	2: Besoins saisonniers et occasionnels	Directeurs de centres de loisirs	3ème	299	6

Adjoints d'animation	С	2 : Besoins saisonniers et occasionnels	Animateurs de centres de loisirs	1 ^{er}	297	20
Educateurs des APS	В	2: Besoins saisonniers et occasionnels	Piscine et Ecoles	<u>J</u> er	306	3
Educateurs des APS	В	1	Piscine et Ecoles	3 ^{ème}	<i>337</i>	1
Contractuel	А	5	Chargé de communication	Délibéro 10.12.02 IB		1
Contractuel	А	5	Conseiller en Performance	Délibéro 27/05/200		1

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 22 septembre 2009.

M. LE MAIRE -

Nous avons à procéder à l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal, avec deux entrées :

- une régularisation sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs ;
- une promotion interne, que nous saluons, dans le cadre du programme de formation permanente de nos personnels de manière à ce qu'ils puissent progresser dans la grille statutaire et évoluer dans les métiers municipaux.

Ces mouvements ont été examinés en Commission.

Y a-t-il des commentaires ou interventions ? Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER -

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant cette intervention, je vous demande la parole pour vous dire, paradoxalement, que je ne ferai pas de commentaire par rapport à cette liste des effectifs car nous touchons ainsi, de près ou de loin, peu ou prou, à un poste qui fait l'objet d'une action auprès de la juridiction administrative.

En vertu du principe de la séparation des pouvoirs, je voudrais ne pas influencer, par mes paroles ou commentaires, la réflexion du juge qui doit évidemment se faire en toute indépendance.

Je n'ai donc pas de commentaire à faire sur cette liste. Si le jugement n'est pas prononcé, l'instruction est cependant close depuis aujourd'hui même, il faut donc laisser la justice réfléchir et agir de manière totalement indépendante.

En conclusion, je ne ferai aucun commentaire et ne participerai pas au vote du tableau des effectifs.

M. LE MAIRE -

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Sachez que le Conseil municipal est aussi libre et indépendant de toute forme de pouvoir. Nous sommes réunis ici et nous avons un pouvoir.

Je porte donc cette délibération aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE des votes exprimés, le groupe « Action roncquoise citoyenne » n'ayant pas participé au vote.

1.02 - PERSONNEL COMMUNAL - Régime indemnitaire - Actualisation

Par délibération n°18/12/2003/63 en date du 18 décembre 2003, nous avons procédé à une refonte globale du régime indemnitaire de l'ensemble des personnels municipaux, celui-ci étant adossé à une démarche d'évaluation annuelle, intégrant la notion d'objectifs de service et personnels, de métier, de responsabilité... jusqu'aux sujétions professionnelles.

Or, il se trouve que le chapitre consacré aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S) intéressant la filière culturelle, ne reprend pas les cadres d'emplois de professeurs d'enseignement artistique, d'assistants spécialisés d'enseignement artistique et d'assistants d'enseignement artistique.

Ces personnels étant susceptibles d'ouvrir droit à ce régime indemnitaire des « IHTS », par combinaison des décrets n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et n° 50-1253 du 6 octobre 1950 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées par les personnels enseignants des établissements d'enseignement du second degré, nous vous proposons donc d'étendre le régime indemnitaire des « IHTS » des personnels municipaux aux trois cadres d'emploi précités.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 22 septembre 2009.

M. LE MAIRE -

Nous étendons le régime indemnitaire, en extension des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS dans un langage barbare), au personnel appartenant au cadre d'emploi de l'enseignement artistique, somme toute au personnel de l'Ecole de musique.

Les membres de la Commission n'ont émis aucune observation.

Y a-t-il des interventions?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA -

Il me semble que ce document n'a pas été vu en Commission.

M. LE MAIRE -

Je vous confirme que vous l'avez eu.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER -

Excusez-moi ; sans doute quelque chose m'a-t-il échappé mais je n'ai effectivement pas souvenir de cette délibération. Evidemment, je plaide coupable mais pourriez-vous en rappeler brièvement le cadre ?

M. LE MAIRE -

La situation est simple.

Avant notre vote de ce soir, les professeurs de l'école de musique ne bénéficiaient pas de la même indemnité horaire pour travaux supplémentaires que les autres collaborateurs municipaux. C'est donc une extension que nous vous proposons sachant qu'elle a déjà été soumise à vos commentaires la semaine dernière puisque la même diapositive a été projetée pour présenter la délibération.

Je vous en prie. Ne plaidons pas coupable ; ne plaidons rien du tout. Nous ne sommes pas au tribunal, Monsieur TELLIER.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.03 - REGLEMENT INTERIEUR - Dispositif complémentaire relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux - Droit à la formation et remboursement de divers frais - Mandats spéciaux - Rectification portant réparation d'une « erreur matérielle »

Dans sa séance en date du 21 octobre 2008, notre assemblée délibérante a arrêté son dispositif complémentaire (au règlement intérieur) relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux, portant notamment sur les droits à la formation, le remboursement de divers frais et les mandats spéciaux (délibération n°21/10/2008/45).

Dans le projet de texte délibératif initial, à la rubrique « 2 - remboursement de frais - paragraphe 3 » transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance susvisée, nous avions fixé la quotité annuelle de « chèque emploi service universel » (C.E.S.U) susceptible d'être prise en charge par la commune pour l'exercice du mandat de maire dès l'instant où celui-ci a interrompu son activité professionnelle, à la hauteur de 5 000 € (maximum et sur justifications...).

Il s'est avéré dans les jours qui ont précédé notre réunion du 21 octobre dernier, qu'un décret n° 2007-808 du 11 mai 2007 organise les conditions d'octroi et d'utilisation du C.E.S.U par les élus locaux et ce, dans la limite annuelle de 1 830 €.

Dès lors nous avons modifié le texte délibératif le jour de la séance, en substituant la somme de 1 830 € à celle de 5 000 € et c'est bien sur ce premier montant que le conseil municipal a délibéré.

Il se trouve que le document transmis aux services préfectoraux par voie électronique a été celui reprenant la somme de 5 000 € par suite d'une erreur de mise en forme du document de synthèse. Malgré nos échanges de courriers avec la préfecture, celle-ci ne reconnaît pas « l'erreur matérielle » dans cette affaire et souhaite pour la bonne règle, une nouvelle décision de notre assemblée sur cette question.

Dès lors nous vous invitons à confirmer le texte de notre délibération n°21/10/2008/45 en date du 21 octobre 2008, en disant que la quotité annuelle de chèque emploi service universel susceptible d'être remboursée au Maire est bien de 1 830 €.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 22 septembre 2009.

M. LE MAIRE -

Je passe la parole au Premier adjoint, Monsieur DESMET.

M. DESMET -

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE -

Qui souhaite intervenir?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER -

Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, je voudrais rappeler les propos que j'ai tenus en réunion plénière, à savoir que la Préfecture ne reconnaît pas la qualification « d'erreur matérielle » et je voulais souligner ce point.

5.000 €... 1.830 €... on nous explique qu'on s'esttrompé mais qu'on a bien voté 1.830 € au lieu de 5.000 €... Tout cela me semble quand même un peu confus et je pense que les Roncquois, présents dans la salle, avec la perspicacité qui les caractérise généralement, pourraient peutêtre y perdre leur latin.

Pour ma part, je suis très béotien ; les choses sont claires : il y a un an à peu près, nous avons voté une quotité de 5.000 € pour les frais de déplacement du Maire. A ce moment-là, nous avons été les seuls « Action roncquoise citoyenne » à nous y opposer considérant qu'elle était excessive et, à tort ou à raison, que le Maire pouvait très bien payer ses frais de déplacement sur l'enveloppe de 4.000 € qui lui est allouée en début d'année.

Les avis étaient divergents et nous nous étions abstenus lors de ce vote dans la mesure où, dans la résolution générale, des points semblaient représenter de réels progrès, pour certains mandats spéciaux des conseillers qui ne percevaient pas d'indemnités, mais sur ce point précis, je vous le rappelle, Monsieur le Maire, et nous en avons parlé en réunion plénière, je ne fais que reprendre mes propos.

Je m'aperçois que la délibération d'il y a un an, curieusement, était peut-être une anticipation de ce que la Préfecture a considéré comme devant réduire cette somme à 1.830 €.

Fidèle à notre vote d'il y a un an, je m'abstiendrai sur cette résolution.

M. DESMET -

Monsieur PLOUVIER, la Préfecture, suite à une erreur passée, nous appelle à revenir à ce montant de 1.830 €. Mais nous avions bien voté 1.830 € et je tiens à signaler que, si Monsieur le Maire n'a pas utilisé cette somme actuellement, elle reste disponible et permet de répondre à ses besoins.

M. PLOUVIER -

Je considère que cette somme est quand même excessive ; 5.000 €, ce n'est pas rien.

M. LE MAIRE -

Je clos le débat, Monsieur PLOUVIER!

M. PLOUVIER -

Monsieur le Maire, je voudrais encore aborder un détail important, qui tient aux finances de la Commune : vous parlez de chèque emploi service. Nous avions signalé également, il y a un an...

14

M. LE MAIRE -

On ne va pas refaire le débat.

M. PLOUVIER -

Mais on va y revenir : vous optez pour une formule qui est chère.

M. LE MAIRE -

J'insiste ; on ne refait pas le débat!

M. PLOUVIER -

Nous devons payer des charges sociales ; nous devons payer des droits à la retraite ; nous devons payer diverses charges, ce qui fait que cette somme de 1.830 € compte tenu de toutes les charges qui doivent être supportées, se trouve ainsi doublée.

Je demande s'il n'est pas plus pertinent et plus économique, pour les finances de la Ville, de vous payer ces 1.830 € ?

C'est légal, on va vous les payer, mais d'une manière différente.

M. LE MAIRE -

Monsieur PLOUVIER, je ne fais pas l'aumône; je ne paie pas les gens au noir. Je suis simplement la loi : il y a un cadre législatif –vous qui êtes un légaliste– et nous suivrons le cadre législatif.

Je le répète parce que je veux pas faire la causette, excusez-moi, ni même me sentir comme au tribunal, ce que je ne voudrais pas pour le Conseil municipal de Roncq; ce serait extrêmement désagréable quand même...

M. PLOUVIER -

C'est vrai.

M. LE MAIRE -

Je rappellerai simplement, comme l'a fait le Premier Adjoint, que ce sont bien 1.830 € qui ont été votés par cette Assemblée et non pas 5.000 €. Arrêtons donc !

M. PLOUVIER -

Monsieur le Maire, il suffit de reprendre le procès-verbal qui nous a été envoyé ; il y est bien spécifié, en toutes lettres, la somme de 5.000 €.

M. LE MAIRE -

Je ne vous ai pas donné la parole, Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER -

On a reçu ce procès-verbal peut-être un peu avant, en décembre ; le temps de la réflexion a donc eu lieu et c'est bien 5.000 € qui y sont actés. J'en ai terminé.

M. LE MAIRE -

Je ne vous avais d'ailleurs pas permis de commencer ; merci d'éteindre votre micro.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention « Action roncquoise citoyenne »

1.04 - REDISTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTIONS PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE à la conciergerie du Complexe sportif Joël-Bats/Jules-Stélandre

Selon l'article 3 du décret n°191 du 24 février 1960, « il y a nécessité absolue de service lorsqu'un agent communal ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans les bâtiments où il doit exercer ses fonctions ». Par ailleurs, selon la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990, il appartient au conseil municipal de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction pour utilité de service ou par nécessité absolue de service peut être attribué à des personnels communaux, ainsi que les conditions financières et les avantages accessoires liés à l'usage de ces logements.

Par délibération du 21 octobre 2008 (n° 21/10/2008/46), notre assemblée a affecté l'immeuble implanté au 10 rue de la rue Jules Watteeuw, à la conciergerie du complexe sportif « Joël Bats/Jules Stélandre », et ce par nécessité absolue de service eu égard aux lourdes sujétions rattachées aux missions correspondantes.

Depuis lors, l'immeuble communal implanté au 12 de la rue Jules Watteeuw, s'est libéré par le départ en retraite du directeur de l'école Marie-Curie. Ce mouvement de personnel enseignant nous ayant offert l'opportunité de muter la conciergerie du n° 10 vers le n° 12, nous vous demandons de dédier notre immeuble municipal implanté au 12 de la rue Jules Watteeuw (au lieu du n° 10) à la conciergerie du complexe sportif « Joël Bats/Jules Stélandre ».

Ce logement qui sera attribué comme précédemment par nécessité absolue de service (gratuité du loyer), compte une surface habitable de 109m² de plain-pied se décomposant comme suit :

- 1 pièce principale,
- 1 cuisine,
- 3 chambres.
- 1 salle de bain,
- un WC,
- un cellier,
- un garage,

Outre la gratuité du loyer, il vous est également proposé de confirmer le dispositif en vigueur, portant extension de la gratuité exclusivement aux consommations d'eau, de gaz et d'électricité. La contrepartie de ces avantages fera l'objet d'une intégration sur bulletin de paie au titre des avantages en nature.

En revanche les taxes se rattachant à cet immeuble (habitation, taxe ordures ménagères) seront supportées par l'occupant.

Monsieur le Maire précise que cette concession ne comportera aucun autre avantage accessoire.

S'agissant d'une mission accessoire à une activité municipale principale, les personnels susceptibles d'occuper cet immeuble devront faire partie du cadre d'emplois des Adjoints techniques.

En conséquence, nos dispositions municipales en dates du 21 octobre 2008 portant affectation de l'immeuble n°10 par nécessité absolue de service sont désormais caduques.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 22 septembre 2009.

M. LE MAIRE -

Nous vous écoutons à nouveau, Monsieur DESMET.

M. DESMET -

Il s'agit finalement d'un glissement de la conciergerie du 10 rue Jules-Watteeuw au 12 rue Jules-Watteeuw. Ce local a été libéré suite au départ en retraite du Directeur de l'école Marie-Curie et nous recourons à la même procédure pour l'attribuer en conciergerie au 12 rue Jules-Watteeuw.

L'attribution de ce logement se traduira, comme précédemment, par la gratuité du loyer et de différentes prestations (eau, gaz, électricité). Resteront à la charge du concierge les taxes d'habitation et d'enlèvement des ordures ménagères.

M. LE MAIRE -

Y a-t-il des questions?

Monsieur TELLIER, je vous en prie.

M. TELLIER -

Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons profiter de cette délibération, que nous voterons, pour attirer votre attention sur le devenir de certains logements de fonction qui se trouvent, aujourd'hui, dans le parc communal.

Il y a de cela quelques mois, votre majorité a voté le principe de désaffecter les logements de fonction occupés alors par un certain nombre d'enseignants en situation de direction pour les uns, en situation de logement pour les autres.

Les premiers départs ont eu lieu il y a presque deux ans ; les derniers au début de cet été. Chacun peut remarquer que ces logements sont vides aujourd'hui et fermés. On ne voit pas se dessiner une ligne bien claire quant à leur réaffectation.

On pourrait évidemment discuter du bien-fondé du choix, mais ce n'est pas à l'ordre du jour. En revanche, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que cette vacance d'occupation paraît d'autant plus insupportable que la France connaît une crise du logement extrêmement grave et qu'il peut paraître un peu léger qu'une commune puisse maintenir en état de fermeture un certain nombre de logements.

A cela s'ajoute (et j'en terminerai par là) une question purement matérielle : chacun sait ici qu'un logement fermé, qui n'est pas chauffé, est un logement qui se détériore.

Très concrètement, l'un d'entre eux va passer son deuxième hiver fermé, privé de chauffage et nous craignons que, prochainement, on nous réclame des crédits pour réhabiliter ce logement du fait des dégradations dues aux intempéries.

Nous attirons donc fortement votre attention sur cet état de fait ; je vous remercie.

M. LE MAIRE -

Je vous remercie, Monsieur TELLIER, d'avoir posé la question, ce qui me permet d'y répondre.

Faisons un point de droit pour bien recadrer le problème du logement de fonction.

La réforme des statuts des personnels en direction d'établissements scolaires fait qu'ils sont devenus, non plus directeurs d'écoles, mais professeurs des écoles. Ils ont donc perdu la possibilité de disposer d'un logement de fonction puisqu'ils perçoivent une indemnité correspondant au logement de fonction qu'ils occupaient auparavant.

Cette évolution nous a permis de réfléchir sur le parc de logements qui était à disposition des enseignants et des directeurs, pour donner plusieurs directions, en lien naturellement avec les réflexions que nous menons aujourd'hui à la Communauté urbaine dans le cadre de l'habitat. Cette compétence, vous le savez, a été transférée à la Communauté urbaine depuis peu de temps.

L'objet n'est pas du tout de transférer une négligence quelconque vers la Communauté urbaine, ce que je ne ferai jamais, mais simplement de vous dire que nous sommes en réflexion sur plusieurs sujets :

1. Nous avons un besoin en logements d'urgence puisque nous avons pour obligation, par tranche de 1.000 habitants, à proposer un logement de ce type.

Soit 13 places en logement d'urgence pour notre Commune.

Qu'est-ce qu'un logement d'urgence ?

A ce jour, ni la loi, ni la Communauté urbaine ne l'ont défini.

J'ai donc demandé à ce que l'on puisse avoir une première réflexion sur la définition du logement d'urgence :

Ma maison a brûlé, je suis à la rue, je n'ai personne pour m'héberger, puis-je bénéficier d'un logement d'urgence ?

Mais qui dit logement d'urgence, dit que ce dernier doit être vacant ou que la rotation soit assez importante pour permettre à l'urgence d'y trouver satisfaction.

Mais qu'est-ce que l'urgence ?

Quand les gens viennent me voir dans les permanences ; *Monsieur le Maire, mon mari ou ma femme me quitte, j'ai besoin de trouver absolument un logement...* où se situe le niveau d'urgence ?

Nous n'allons pas entamer le débat aujourd'hui. Ceci simplement pour vous dire que nous sommes en réflexion, dans le cadre de la Conférence de peuplement mise en place par la Communauté urbaine et elle n'est toujours pas satisfaite.

2. Le logement social, pour y répondre aussi.

Nous avons travaillé avec les bailleurs sociaux ; nous ne sommes donc pas restés inertes depuis plus d'une année. Et nous avons remarqué, pour tous les logements que nous avions identifiés, qu'il n'y avait pas une seule et même réponse. Parfois le bailleur social préfère carrément rebâtir du neuf ex nihilo plutôt que de s'arranger d'un logement.

Mais certains lots pourront être distribués en logements sociaux.

3. On ne l'a jamais caché ; dans le cadre de la valorisation de notre patrimoine, nous serons sans doute à même de proposer, dans les semaines à venir, la mise en vente dans le parc privé d'un certain nombre de logements, anciennement communaux.

Voilà les trois pistes sur lesquelles nous travaillons actuellement. Il est évident que Michel PETILLON, qui suit très attentivement ce dossier, vous proposera, chers collègues, un certain nombre d'orientations. Mais le temps passant, comme vous je ne peux me satisfaire de voir des logements non occupés, non distribués. Et je vous rejoins parfaitement mais nous y travaillons.

Après cette digression qui m'a permis de vous répondre, revenons sur la redistribution de ce logement pour le porter aux voix de nos collègues.

Auparavant, Monsieur VARLET, vous avez bien entendu la parole.

M. VARLET -

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais simplement relever une inexactitude dans les propos de M. TELLIER que l'on ne peut laisser passer, à savoir qu'il a déclaré qu'au moins un logement aurait été libéré depuis deux ans.

Il n'en est rien ; le premier logement a été libéré en janvier dernier, soit neuf mois et non pas deux ans. Il ne faudrait pas que cette inexactitude reste dans l'esprit du public ou de la presse.

M. LE MAIRE -

Monsieur TELLIER, nous vous écoutons.

M. TELLIER -

Puisqu'on parle d'inexactitudes, Monsieur VARLET, vous semblez aussi en connaître quelquesunes puisque vous avez déclaré, en Caisse des écoles, qu'il n'y avait plus de logements affectés à des enseignants en France. Je vous invite à prendre votre voiture ou le bus (c'est encore mieux) et de vous rendre dans une commune voisine, Tourcoing en l'occurrence, où des enseignants occupent encore des logements de fonction.

En outre, je vous invite à vérifier qu'une année compte quatre saisons et je parlais des hivers.

M. VARLET -

Si vous permettez de répondre, Monsieur le Maire.

Dans mes propos en Caisse des écoles, il ne s'agissait pas d'affirmer que plus aucune ville ne proposait des logements de fonction mais qu'elles n'avaient plus cette obligation ; évidemment, elles sont libres d'affecter éventuellement ces anciens logements de fonction.

La notion de logement de fonction n'existe plus ; il ne faudrait donc plus parler de logements de fonction mais plutôt de logements appartenant à la ville.

Certaines villes peuvent évidemment attribuer ces logements à des fonctionnaires, qu'ils soient de l'Education nationale ou non d'ailleurs.

M. LE MAIRE -

Et c'est ce que nous faisons ce soir, en attribuant un logement à un fonctionnaire qui ne relève pas de l'Education nationale mais de la Fonction publique territoriale.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER -

Une intervention rapide, Monsieur le Maire.

Nous allons bien entendu voter cette délibération dans sa globalité.

Je crois connaître la personne qui l'habite ; il s'agit de quelqu'un de très travailleur ; on le voit très souvent tôt le matin et tard le soir. C'est donc sans problème.

J'avais juste posé un petit bémol en réunion plénière, s'agissant plutôt d'un rappel historique dans le sens où je trouvais logique que nous lui fournissions un logement de fonction mais, peut-être un peu moins logique, que nous lui payions le gaz et l'électricité. C'est tout.

J'avais rappelé à cette occasion que le Général de Gaulle, quand il était locataire de l'Elysée, se faisait un point d'honneur de payer ses factures de gaz et électricité. Mais comparaison n'est pas raison. Sans doute, les rémunérations sont-elles totalement différentes.

M. LE MAIRE -

Je mets donc la délibération aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 - BUDGET 2009 - Décision modificative n° 1 - Autorisations de programme - Ajustement

Le Budget de la Commune 2009 modifié par le Conseil Municipal le 19 mai dernier s'équilibrait en dépenses en recettes à hauteur de 23 334 350,67 €.

Un certain nombre d'ajustements en dépenses et en recettes conduit à modifier ce montant. Ces ajustements, qui entraînent une réduction globale limitée à 282 484 € soit 1,2% de la masse budgétaire, peuvent se résumer ainsi :

1. En section d'investissement :

- a. Les dépenses réelles diminuent de 336 855 € en raison principalement de l'utilisation de la dotation de 200 000 € ouverte pour dépenses imprévues et du rééchelonnement de dépenses d'équipement pour 91 855 € notamment en matière d'Autorisations de Programmes.
- b. Les recettes réelles sont quant à elles réduites de 50 745 €, compte tenu d'une part de l'inscription de recettes nouvelles et d'autre part de l'ajustement à hauteur de 2 000 000 € de la prévision d'emprunt (soit- 73 000 €).
- c. L'autofinancement prévisionnel est réduit de 286 110 €.

2. En section de fonctionnement :

- a. L'autofinancement de 286 110 € ainsi récupéré augmenté de recettes nouvelles à hauteur de 42 300 € permet de disposer, en fonctionnement, d'un total de ressources nouvelles de 328 410 €.
- b. Ces 328 410 € permettent d'abonder notamment les crédits de gestion courante et plus particulièrement le chapitre 011 des charges à caractère général qui regroupent les achats de fournitures et services nécessités par l'entretien du patrimoine communal ainsi que les premiers frais de remise en état de l'école Jaurès sinistrée. En section de fonctionnement, la dotation pour dépenses imprévues ouverte pour 200 000 € est également utilisée.

L'équilibre du budget 2009 se trouve ainsi ramené à la somme de $23.051.866,67 \in selon$ la répartition suivante :

	Budgets Primitif et Supplémentaire		DM n° 1	TOTAL
Section de Fonctionnement	15 557 722,00 €		42 300,00 €	15 600 022,00 €
Section d'Investissement	7 776 628,67 €	_	324 784,00 €	7 451 844,67 €
TOTAL DU BUDGET	23 334 350,67 €		282 484,00 €	23 051 866,67 €

Par ailleurs, en ce qui concerne les diverses Autorisations de Programme ouvertes, l'opération de requalification du site de la Gare est soldée à hauteur de 343 383,91 € (soit -5 616,09 €).

Pour les autres opérations, l'échéancier des crédits de paiements adopté le 17 février lors du vote du budget primitif est modifié selon le tableau ci-joint qui fait apparaître pour 2009 une réduction de 199 000 €, étalée sur les exercices suivants

M. le Maire propose en conséquence :

- de voter l'ajustement de ces diverses Autorisations de Programme et de leur échéancier de Crédits de Paiement correspondants ;
- d'adopter l'ensemble des mouvements repris dans la Décision Budgétaire Modificative n°1 annexée.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 22 septembre 2009.

M. LE MAIRE -

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT -

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donc présenter cette décision modificative n° 1 concernant l'ajustement du budget primitif 2009. Il s'agit d'un ajustement technique puisqu'il conduit à une réduction globale limitée à 1,2 % de la masse budgétaire totale ; c'est donc vraiment une modification au fil de l'eau que l'on retrouve régulièrement au cours des séances de conseil municipal justement pour ajuster le budget en fonction des dépenses réelles.

L'équilibre budgétaire 2009 se trouve ainsi ramené à 23.051.866 € qui se répartit de la façon suivante :

 Section de fonctionnement
 15.600.022 €

 Section d'investissement
 7.451.844 €

Avant de présenter les ajustements techniques de ce budget, je précise que nous sommes partis du constat suivant : il y avait deux pôles de dépenses imprévues, en fonctionnement et investissement, chacun pour 200.000 €.

Nous nous sommes dit que ces lignes, n'ayant pas été utilisées, ne le seraient sans doute pas d'ici la fin d'exercice et que nous pourrions éventuellement puiser sur ces crédits non consommés tant en fonctionnement qu'en investissement. C'est la raison pour laquelle nous avons annulé ces opérations, ce qui permet de réduire à 2 M€ l'emprunt inscrit à hauteur de 2,070 M€; inutile de maintenir des crédits qui ne seront pas consommés et devoir inscrire, en regard d'une dépense d'investissement, un emprunt qui ne sera pas non plus consommé.

En section d'investissement :

- les dépenses réelles diminuent de 336.865 € en raison principalement de l'utilisation de la dotation de 200.000 € pour dépenses imprévues et du réechelonnement de dépenses d'équipement pour 91.885 € ; ce sont les autorisations de programme.
- Les recettes réelles sont réduites de 50.745 €. Pour quelle raison ?
 Par une baisse de recettes de piscine d'environ 25.000 €, une baisse de taxe additionnelle sur les droits de mutation, donc sur les ventes d'immeubles, de 25.000 € mais, par contre, une augmentation des recettes provenant du SIMERE de 50.000 €. Et par un ajustement de l'emprunt à hauteur de 2 M€.
- L'autofinancement prévisionnel est réduit de 286.110 €.

En section de fonctionnement :

- On récupère 286.110 € ce qui permet de disposer de ressources nouvelles d'un montant

de 328.3410 €.

- Ces 328.410 € permettent d'abonder les crédits de gestion courante qui sont plus

particulièrement affectés aux charges à caractère général (achats de fournitures et

services nécessités par l'entretien du patrimoine communal, ainsi que les frais de remise

en état de l'école Jaurès qui a été sinistrée). La dotation pour dépenses imprévues

ouverte en fonctionnement est également utilisée à hauteur de 200.000 €.

Concernant les autorisations de programme, les dépenses d'équipement ont été réduites de

91.000 €; c'est un rééchelonnement des dépenses sur les années suivantes. Par contre on a

renforcé, en autorisations de programme, la Boucle des deux clochers, notamment à partir du

Blanc-Four.

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur BOSSUT.

Y a-t-il des demandes d'intervention?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA -

Comme d'habitude, j'ai quelques petits commentaires même s'il s'agit d'ajustements.

Au niveau du fonctionnement, nous pouvons constater que les recettes réelles restent stables

alors que les dépenses réelles augmentent de 2,33 %, voire même 3,75 % si on enlève

l'influence des 200.000 € de dépenses imprévues, supprimés prématurément pour rendre un

bilan beaucoup plus beau, selon vos dires.

On peut même remarquer que les charges à caractère général augmentent de 9 % soit

391.000 € dont une partie est due à la gestion externalisée de la cantine : 65.000 € au niveau

des prestations, - 24.000 € pour l'alimentation et encore quelques milliers d'euros pour les frais

d'honoraires sur le marché pluriannuel.

Je vous laisse juge de savoir si cette externalisation est correcte ou non.

L'énergie augmente encore de plus de 10 % soit 60.000 €.

Vous me direz que c'est dû aux augmentations tarifaires et à la taxe carbone.

Pour le vérifier, j'aimerais que vous nous remettiez les consommations en KWh des bâtiments municipaux sur plusieurs années afin de vérifier s'il existe une véritable politique d'économie énergétique.

Nous notons la baisse positive du budget Fêtes et cérémonies de 11 %.

Pour une fois, l'augmentation des rémunérations des titulaires est plus élevée que celle des précaires.

L'augmentation générale des charges de personnel croît moins vite que celle de l'ensemble des autres charges mais reste toutefois supérieure à celle des recettes. En tant que gestionnaire, il faut rester vigilant sur ce poste.

Le désinvestissement par le biais du compte 23 « Virement de la section d'investissement » est de 286.000 € ; il serait de 486.000 € si l'on ne tenait pas compte des dépenses imprévues, ce qui fait diminuer l'autofinancement d'un tiers.

Au niveau de **l'investissement**, les dépenses baissent de 1,41 % mais, parmi celles qui montent, on trouve les oeuvres d'art qui croissent de 143 % soit 65.000 €. Si nous croyons en la culture pour tous et si nos finances le supportent parfaitement, nous réitérons notre demande de création d'une commission ad hoc qui déciderait de l'achat d'oeuvres à partir d'un prix plancher et sur présentation de dossiers de motivation qui seraient élaborés par notre conseiller culturel.

Nous constatons enfin une diminution de 73.000 € de nos lignes de crédit et, par suite logique, une baisse de nos charges financières et de remboursement, ce qui semble bien, mais comment seraient ces lignes si nous avions gardé dans les comptes les 2 fois 200.000 € de dépenses imprévues.

Virtuellement, nous aurions une augmentation de nos lignes de crédit, utilisées ou non, de 327.000 € ce qui rend, je vous l'accorde, le budget moins sexy.

En conclusion et dans la lignée de nos expressions précédentes, nous voterons contre cette décision modificative. Je vous remercie.

M. LE MAIRE -

Monsieur PLOUVIER, je vous en prie.

M. PLOUVIER -

Effectivement nous n'avons pas voté le budget primitif en 2009 et nous resterons logiques avec nous-mêmes ; nous ne voterons donc pas la décision modificative.

Comme je l'ai dit en réunion plénière, cette décision modificative me permet d'aborder, Monsieur le Maire, pas forcément dans son ensemble, mais un certain aspect de votre politique culturelle qui est le poste Achat d'oeuvres et d'objets d'art. J'ai dit en réunion plénière que, parfois, les oeuvres d'art n'étaient que des objets mais, dans ce domaine, on est dans la pure subjectivité ; ce qui plaît à l'un ne plaît pas forcément à l'autre. J'avais même osé l'expression qui n'avait pas eu l'heur de vous plaire, que Roncq avait tendance à devenir une immense galerie d'art à ciel ouvert. J'avais précisé avoir trouvé cette expression, que je trouvais belle, dans un document émanant du groupe « Roncq avec vous » ; M. TELLIER m'avait fait une lettre comminatoire, par ordinateur interposé, me priant de lui fournir ce document. Je lui ai répondu que je n'avais pas du tout l'intention de répondre à ce genre d'ultimatum ; je n'y répondrai donc pas. Et j'avais donc convié tous mes collègues autour de cette table à se rendre chez moi, ma porte leur était chaleureusement ouverte pour leur montrer cette lettre. Cela dit, on n'y revient pas.

Vous savez, Monsieur le Maire, que nous avons toujours été très prudents par rapport à l'achat d'oeuvres d'art considérant que c'est quand même très cher.

Mais il y a un aspect dans cette politique culturelle qui attire notre attention : on ne connaît pas le prix des oeuvres d'art que vous achetez. On s'aperçoit qu'au long de l'année, nous avons à voter des avenants pour des travaux dont on connaît le montant à l'euro près alors que pour ces oeuvres d'art, peu de monde en connaît le prix.

Très franchement, Monsieur le Maire, je ne le dis pas pour vous être désagréable mais je pense qu'il faut que vous ayez quand même cette notion à l'esprit.

Si la « Marianne » ici présente est un très bel objet d'ailleurs, et je le reconnais volontiers, personnellement je ne sais pas combien on l'a payée. Je citerai aussi l'exemple de ce triptyque de notre drapeau républicain avec quelques petits humanoïdes qui représentent la population française, si j'interprète bien l'esprit de l'artiste... parlant d'artiste, tout le monde connaît celui qui l'a peint mais, pour ma part, je ne sais toujours pas combien il a été payé et j'aimerais le savoir. Et il y a d'autres choses.

Je le dis pour que ce soit clair : il faut que les Roncquois sachent avec exactitude le prix des oeuvres d'art que vous achetez en leur nom.

On connaît votre amour de l'art, Monsieur le Maire, mais il ne doit pas vous conduire, sans que vous vous en rendiez compte, à celui de l'opacité. J'en ai terminé, merci.

M. LE MAIRE -

Je ne veux pas m'étendre sur le sujet car le débat n'est pas celui du procès d'une politique que vous fustigez et il est un peu dommage de réduire ainsi une décision modificative, qui concerne beaucoup d'autres sujets, alors que la politique d'acquisition d'oeuvres d'art ne représente que 1 % du montant des travaux engagés.

Cette politique se menait déjà auparavant et cela ne se disait pas.

Et curieusement, depuis que cela se dit, vous en glosez.

Voyez comme quoi la transparence parfois amène de la démagogie, ce que vous faites.

Je vous le dis franchement parce que cette histoire-là me fatigue un peu : si c'est pour penser que nous sommes dans une république bananière (allons jusque là pour crever l'abcès) à travers cette action-là, on va arrêter tout de suite, le seul problème étant, naturellement, de risquer de baisser pavillon devant une poignée de personnes qui jettent systématiquement la suspicion sur tel ou tel pan de la politique qui, de toute façon, est tout à fait claire, sans aucune opacité et dont le seul but est de partager, non pas mon amour de l'art, mais simplement une politique en direction notamment des enfants. Et toutes les oeuvres qui ont été acquises, ont été exposées au public à un moment donné.

Il n'y a donc aucune opacité mais comme cette histoire m'agace fortement, savez-vous ce que je vais faire ?

Je vais finir par en dégager les dépenses publiques en faisant un tour de table des chefs d'entreprises qui sont partants pour financer ce type d'achat culturel. Vous me direz alors : C'est affreux, c'est du contemporain...

Je le répète : cela m'agace et me navre, cela jette le trouble sur ma probité et mon honnêteté, ce que vous faites en permanence, Monsieur PLOUVIER. Franchement, pour tout vous dire, cela me peine.

On va en arriver à cette extrémité. En effet, si à chaque budget la discussion se limite à la culture à Roncq, c'est un peu dommage. Au moment où la culture roncquoise se fait remarquer à l'extérieur, au moment où nous entrons dans la cour des grands, non pas pour briller comme eux mais pour faire que les Roncquois participent de cette politique culturelle, dans un élan dynamique. Je ne connais d'ailleurs pas beaucoup de communes qui soient au même rang que Lille et Dunkerque dans un flyer, Monsieur PLOUVIER... C'est tout simplement parce que nous

sommes aussi reconnus, parce que nous soutenons la créativité et les artistes. Et c'est important (vous qui parliez tout à l'heure d'emploi) de soutenir les artistes.

Je vais en arrêter là, d'abord parce que cela me fatigue, ensuite parce que ce n'est pas le débat de ce soir ; nous sommes sur la décision modificative n° 1 et non sur un procès permanent de la politique culturelle et de l'un de ses pans, ce qui est extrêmement réducteur.

Nous cessons cet échange. De toute façon, je prendrai toutes dispositions, non pas pour interrompre le programme culturel que nous nous sommes fixé (je le dis clairement) mais pour faire autrement (voyez que trop de transparence nuit finalement à la vérité qu'on veut mettre en place) ; c'est un peu dommage. Alors que la puissance publique, la collectivité peut aussi apporter son soutien à la créativité, on ira le chercher dans le privé.

M. PLOUVIER -

Monsieur le Maire, je voudrais ajouter un petit mot, si vous le permettez.

M. LE MAIRE -

Non, Monsieur PLOUVIER, je clos le débat.

M. PLOUVIER -

Je veux simplement préciser que je ne vous ai pas fait de procès d'intention...

M. LE MAIRE -

Monsieur PLOUVIER, je clôture le débat!

M. PLOUVIER -

Je développe une idée très simple et limpide...

M. LE MAIRE -

Je clôture le débat!

M. PLOUVIER -

Que vous disiez que vous avez acheté cette oeuvre d'art, que vous l'avez payé x euros. C'est tout et pas autre chose. Il n'y a pas de banane là-dedans. C'est clair et limpide.

M. LE MAIRE -

Je clôture le débat et je ne souhaite pas que l'on en parle dans le cadre de la décision modificative n°1 à laquelle nous revenons maintenant.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER -

Je pense quand même que l'on touche à un problème de fond qui est l'organisation des débats municipaux. Ce qui me frappe, depuis que nous exerçons ce mandat, c'est d'être confrontés très largement à des délibérations techniques sur lesquelles, quand on a besoin de s'exprimer et je reste convaincu que cette Assemblée est le lieu de l'expression générale et du débat politique, on a beaucoup de mal à trouver la fenêtre de tir.

Tout à l'heure, j'ai dû marcher sur une corde raide pour attirer votre attention sur un problème qui se situait effectivement à la marge de la question posée.

Dans le cadre de l'expression démocratique, on doit se ménager des temps de réflexion sur des sujets de politique générale et je serais d'ailleurs encore plus comblé si nos collègues, ici présents, s'exprimaient davantage sur ces sujets.

Je vous entends ; vous dites que c'est une délibération bien précise. Effectivement elle jaillit sur un aspect qui n'était pas forcément celui que l'on attendait mais, en même temps, le budget n'est au fond qu'un outil technique au service de l'expression d'une politique. Laissez-nous le temps de nous exprimer sur tel ou tel point.

J'ai encore deux remarques à faire :

1. Je ne reviens pas sur les gesticulations verbales de M. PLOUVIER dont nous sommes, malheureusement, coutumiers dans cette Assemblée.

Vous me permettrez, pour une fois, de m'associer à vos propos sur le thème de la suspicion. En effet, on peut toujours lancer des invectives. Je remarque avoir simplement demandé à M. PLOUVIER de me citer ce document ; je l'attends toujours alors qu'on a entendu des choses extraordinaires... *Venez chez moi...* bref, ce n'est pas le sujet que je veux évoquer, mais faire un point sur l'aspect culturel.

Nous l'avons dit en Commission, non pas sur la remise en cause parce que cela me paraîtrait complètement idiot (excusez-moi du terme) de remettre en cause la politique qui a été mise en place, mais entendre dire que l'on va avoir recours au mécénat... Je suis toujours très prudent par rapport au mécénat privé car on sait très bien qu'il y a toujours, quelque part, une contrepartie.

29

J'ajoute même ce soir qu'il y a des noms d'entreprises qui, aujourd'hui, ne flattent pas le pays ; chacun ici saura à quoi je veux faire référence et je n'ai pas franchement envie de voir certains noms associés à une expression culturelle.

Alors, oui, c'est le devoir d'une commune de promouvoir cette politique culturelle et, de ce point de vue, nous vous avons toujours soutenu parce que nous avons considéré que c'est le devoir d'une commune, parce que cela correspond aussi à notre engagement politique qui est celui d'une culture populaire, d'une culture qui doit être appréciée par un maximum de gens. Au fond, c'est aussi, quelque part, un juste retour de l'impôt public.

Nous sommes pour la poursuite de cet engagement et le fait que Roncq puisse aujourd'hui figurer sur un même document que Lille et Dunkerque, c'est un satisfecit qui doit être celui de la quasi-intégralité de cette assemblée communale.

Par contre, je pose une question mais je ne demande pas une réponse ce soir : comment pouvons-nous, collectivement, associer davantage les Roncquois à cette expression culturelle ? Quand il y a des manifestations culturelles ici même, malheureusement les Roncquois ne sont pas au rendez-vous. Voilà une question de fond qu'il nous faudra un jour traiter.

2. Je reviens sur les propos de M. ZAJDA pour dire que je suis toujours frappé (je suis bien sûr partie prenante et pas très objectif) par la manière dont les deux oppositions s'expriment. L'une lance des invectives et l'autre regarde et lit les documents, examine les chiffres et vient de se faire confirmer, par M. ZAJDA à l'instant, que par exemple sur le montant des oeuvres d'art, nous en avons le détail tout simplement parce que M. ZAJDA entretient une relation électronique très poussée avec M. BOSSUT et que ce dernier répond très rapidement, en communiquant les chiffres demandés.

C'est aussi cela la démocratie dans sa déclinaison locale.

Cela m'amène à reprendre juste un point de l'intervention de M. ZAJDA et j'en aurai terminé, sur la croissance du prix de l'énergie, pour vous redemander : quand pourrons-nous disposer véritablement d'un bilan énergétique des équipements municipaux ? Je pense que, là aussi, ce serait un point d'observation rationnel et objectif. Je vous remercie.

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur TELLIER.

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT -

Avant de revenir sur la globalité de cette DM, j'évoque de suite les dépenses d'énergie pour préciser qu'EDF a changé de système de facturation :

- En 2009 nous avons payé plusieurs mois d'avance par rapport à 2008.
- En 2010 nous retrouverons une facturation tout à fait normale, sans l'anticipation de 4 mois que nous avons versée par rapport au budget 2008.

Sans nul doute, y a-t-il eu augmentation de la consommation due à la rigueur de l'hiver et au coût de l'énergie. Mais globalement, c'est la conséquence du mode de facturation qu'EDF a souhaité changer et cela nous convenait également. 2009 est en quelque sorte une année de transition mais sans impact sur les consommations. Bien sûr, si vous le souhaitez, les services techniques pourront vous communiquer le montant des dépenses d'énergie.

Voilà l'explication de ces 30.000 € qui ne sont en fait qu'une écriture comptable. Je voulais vous rassurer sur ce point.

Concernant le budget et les dépenses inscrites, cela représente 1,2 % du budget global.

Qu'est-ce qu'un budget, en dépenses et en recettes ?

Ce sont des prévisions.

Et l'an prochain plus encore, puisque nous voterons le budget le 15 décembre sur la base d'une appréciation de recettes et de dépenses beaucoup plus floue dans la mesure où, à cette date, nous ne connaîtrons pas le montant des dotations de l'Etat et autres contributions. Le budget sera ainsi établi en grandes masses et nous l'ajusterons au fil de l'eau, au fur et à mesure des Conseils municipaux.

Vous avez dit fort justement, Monsieur TELLIER, que le budget est un outil technique au service d'une politique et la politique s'adapte en fonction des événements, des besoins et de l'ambition que la commune et sa majorité ont pour la population roncquoise.

C'est la raison pour laquelle vous aurez des ajustements et, ce soir, nous avons à procéder à certains ajustements techniques parce que des dépenses devaient être effectuées, anticipées ou reportées. Je n'entre pas dans tout ce détail.

Je préfère, comme vous l'avez déjà fait, que vous m'envoyez des mails auxquels je vous répondrai. Je ne suis pas certain que l'assemblée soit intéressée de savoir que l'on ait augmenté de 1 % certains articles et 11 % d'autres s'agissant d'ajustements techniques en fonction des événements quotidiens.

31

Par contre, concernant les 200.000 € de fonctionnement et d'investissement, si nous ne les

avions pas inscrits au budget primitif, nous aurions prévu moins d'emprunt. Et l'explication

serait identique à celle que je vous ai donnée. Ce que vous avancez est donc inexact : si les

400.000 € n'avaient pas été inscrits au budget primitif, vous ne les retrouviez pas aujourd'hui et

on aurait eu la même opération.

M. LE MAIRE -

Sur la partie énergétique qui nous concerne et nous intéresse tous sur plus d'un plan, je

rappelle que nous avions réalisé en 2003 une espèce de grand audit relatif à la consommation

d'énergie dans les bâtiments municipaux. Dès lors avait commencé, et d'ailleurs se poursuit

toujours, un plan de remise aux normes des chaudières. A ce jour, la moitié de ce parc de tous

nos équipements municipaux a été changée et il s'agit d'un gros effort en matière de chauffage,

qui se poursuit, disais-je. En effet, nous allons rebondir sur cette étude de 2003 au cours de

l'année à venir et nous vous ferons des propositions dans le cadre du budget puisque ce n'est

pas dans l'ajustement mais bien dans la préparation du budget que se construisent les

politiques.

Par ailleurs, en matière énergétique comme nous le faisons déjà pour le chauffage, nous allons

introduire, dans la passation du contrat avec le prestataire, une clause d'intéressement qui

permettra, selon des critères de baisse de la dépense énergétique, à chacun de s'y retrouver.

En gros 1/3 au prestataire et 2/3 à la collectivité.

Voilà aussi un outil efficace qui nous permet d'avoir une perspective commune avec le

prestataire d'énergie.

Voilà donc encore deux axes mais je pense, et là vous avez raison, que dans le cadre de la

préparation budgétaire 2010, chacun sera à même de fournir un certain nombre de

perspectives, de faire des propositions qui seront reprises ou non, mais qui, en tout cas,

devraient contribuer à faire baisser la facture énergétique.

Sans autre intervention à propos de cette DM, je passe aux voix. Qui est pour ?

« Ensemble pour Roncq » Pour

Contre « Roncq avec vous » et « Action roncquoise citoyenne »

C'est acté ; je vous en remercie et je salue M. BOSSUT.

1.06 - ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE DE SUBVENTIONS POUR 2009

Monsieur le Maire rappelle qu'une 1ère ventilation des crédits prévus au Budget Primitif 2009 au titre des subventions de fonctionnement a été faite le 17 février 2009.

Il propose une attribution complémentaire d'un montant de 5 000 € pour le BICROSS CLUB DE RONCQ, au titre de l'enveloppe Excellence.

La dépense sera imputée au compte 6574 de la sous fonction 40 du Budget 2009

Par ailleurs, il informe l'assemblée d'une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'HARMONIE DU BLANC FOUR pour le renouvellement de la tenue vestimentaire de ses membres.

Monsieur le Maire propose d'y participer à hauteur de 4 500 €.

La dépense correspondante sera imputée au compte 6745 de la sous fonction 30 du Budget 2009.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 22 septembre 2009.

M. LE MAIRE -

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons à propos de cette attribution complémentaire.

M. BOSSUT -

Les deux subventions proposées concernent

D'une part l'Harmonie du Blanc-Four pour le renouvellement de l'ensemble des tenues vestimentaires dans le cadre de son 130^{ème} anniversaire pour un montant de 4.500 €.

L'Harmonie devait en fait renouveler la totalité des tenues pour une dépense d'environ 17.000 €. Nous avons proposé, dans le cadre d'un contrat d'objectifs, qu'elle prenne à sa charge une partie de cette dépense puisqu'elle disposait de quelque réserve ; la Commune abondant le solde du besoin.

Pour mémoire, l'Harmonie du Blanc-Four avait perçu, lors du vote du budget primitif, une subvention de 8.224 €.

D'autre part le Bicross Club de Roncq pour un montant complémentaire de 5.000 €.

Cette association a obtenu, au budget primitif, une subvention de 3.637 €. Le club étant monté en Nationale 2, la Commission propose de lui verser une subvention de fonctionnement au titre de l'Excellence pour faire face aux nombreux frais générés par son activité et ses déplacements.

M. LE MAIRE -

Tout d'abord, il nous faut féliciter le Bicross pour sa montée en division supérieure dont nous sommes tous fort heureux. Cela prouve que les équipements, que nous avons mis en place, portent leurs fruits tout comme l'image de Roncq, au même titre que la culture peut la porter à l'extérieur; c'est aussi un levier économique puisque les visiteurs, venus très nombreux, consomment sur place.

Quant à l'Harmonie du Blanc-Four, il faut de même saluer l'effort « culturel » ; nous rencontrons le même problème que toutes les collectivités. Quand on subventionne des associations, elles ont tendance à se constituer un bas de laine pour les temps difficiles ; l'argent public gonfle ainsi dans les caisses et n'est finalement pas utilisé aux projets. Il s'agit tout de même, quelque part, de capitalisation d'un argent public sur laquelle on peut vraiment s'interroger.

Nous avons discuté avec les responsables de l'Harmonie du Blanc-Four qui ont accepté de « vider les caisses » dans la mesure du raisonnable en se gardant une petite réserve en cas de coup dur (instrument cassé ou achat d'un nouvel instrument...). Nous sommes parvenus à une entente sur ce montant qui permet à l'association d'acheter des tenues vestimentaires nouvelles dans le cadre de son 130ème anniversaire.

Voilà un dialogue intelligent sur l'apurement d'un actif un peu trop important, en argent public, dans les caisses d'une association et la satisfaction d'un besoin, qui a été partagé avec la Ville et porté avec la Ville. Je tiens à saluer l'effort particulier qui a été entrepris par cette association.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ? **UNANIMITE**, je vous en remercie.

1.07 - DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DU CADRE BATI - Partenariat avec le Conseil Général du Nord

La loi n° 2005-102 du 11/02/2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », a fixé des obligations en matière d'accessibilité du cadre bâti.

Les collectivités ont désormais l'obligation de réaliser un diagnostic de leurs établissements recevant du public (ERP) existants et d'établir un programme pluriannuel intégrant le coût prévisionnel des travaux à réaliser.

Notre collectivité a lancé en mai 2009 une consultation pour la réalisation du diagnostic accessibilité de son cadre bâti. La réalisation du programme d'étude diagnostic accessibilité a été confiée à

l'entreprise ACCESMETRIE, dont le siège se situe au 2 bis, bd de la Paix -13640 LA ROQUE D'ANTHERON, pour un coût de 17 745 € HT.

Le Conseil Général du Nord, dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (F.D.A.N) a engagé une politique d'aide concernant à la fois les études et projets relevant de l'accessibilité des bâtiments et lieux publics aux personnes à mobilité réduite et aux projets de construction de bâtiments dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (H.Q.E).

Dans ce cadre, la Ville de Roncq souhaite établir un partenariat avec le Conseil Général du Nord pour la réalisation de son diagnostic accessibilité des bâtiments et lieux publics aux personnes à mobilité réduite.

Dès lors, nous vous proposons :

- de solliciter auprès du Conseil Général du Nord et dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord, une subvention à hauteur de 80 % du montant hors taxe de l'étude, soit 14 196 €.
- de solliciter une dérogation autorisant le démarrage de l'étude dès que possible.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 22 septembre 2009.

M. LE MAIRE -

Je passe la parole à Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE -

Merci, Monsieur le Maire.

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a fixé des obligations en matière d'accessibilité du cadre bâti.

Les collectivités ont désormais obligation de réaliser un diagnostic de leurs établissements recevant du public existants et d'établir un programme pluriannuel intégrant le coût prévisionnel des travaux à réaliser.

En mai 2009, la mairie de Roncq a mis en oeuvre une consultation afin de sélectionner une entreprise pour réaliser ce diagnostic. C'est l'entreprise ACCESMETRIE qui a été retenue, son devis s'élevant à 17.745 € HT.

Dans le cadre du FDAN (Fonds départemental pour l'aménagement du Nord), le Conseil général du Nord peut nous octroyer une subvention à hauteur de 80 % du montant HT de cette étude, soit 14.196 €, ce qui laisserait à charge de notre Collectivité 3.549 € HT.

Nous vous proposons de solliciter :

- D'une part cette subvention auprès du Conseil général du Nord,
- D'autre part une dérogation autorisant le démarrage de l'étude.

M. LE MAIRE -

Merci, Madame VANDEWIELE.

Je voudrais simplement compléter cette information par notre rencontre cette semaine avec l'Union des commerçants de Roncq, à laquelle participait Catherine SUBTS ; nous sommes en démarche de FISAC qui sera actif à partir de janvier 2010 et de l'injection, si vous le voulez bien, mes chers collègues, de 60.000 € dans le cadre du recrutement d'un animateur qui aidera les commerçants roncquois à élaborer leur(s) projet(s) et, surtout, à développer des stratégies. Ce ne sera pas que de l'événementiel mais aussi de la stratégie de développement commercial.

On a pu aussi indiquer aux membres de l'Union des commerçants –je rebondis au problème de l'accessibilité des personnes handicapées– que la ville de Roncq, via la Commission de Michel PETILLON, s'intéressera à l'accessibilité des commerces. Les commerçants ont en effet obligation, à échéance de 2015, à rendre leurs commerces accessibles, ce qui veut dire des dépenses supplémentaires mais la Ville peut les aider dans le cadre du FISAC : l'Etat, via la Chambre de commerce, et la Ville pourront coordonner leurs efforts pour aider les commerçants. Nous le ferons également dans la réfection des vitrines et dans l'animation.

Il était important de le rappeler ce soir, de manière à démontrer que cette politique possède plusieurs pans : l'accessibilité de nos bâtiments mais aussi celle des bâtiments de nos commerçants.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER -

Merci, Monsieur le Maire.

Je pense me faire le porte-parole d'une majorité silencieuse en vous demandant ce qu'est le FISAC.

M. LE MAIRE -

C'est un Fonds d'intervention, financé en partie par la commune et en partie par la Chambre de commerce avec des fonds de l'Etat, pour soutenir la promotion des commerces, à la fois dans l'animation et l'aide qui peut leur être apportée. En effet, bien souvent ce sont des professionnels très pris, qui n'ont pas le temps d'organiser un certain nombre d'événements. Pour ce faire, on recrute un animateur qui est à leur disposition pour relayer, organiser leurs événements, préparer leurs tracts... mais, en même temps, développer des stratégies d'aménagement territorial, de discussions avec la commune comme nous le faisons au Blanc-Four et, là, on est sur un grand pan de redynamisation commerciale.

On a donc besoin d'une union commerciale avec laquelle on peut parler.

Et on peut parler avec des animateurs qui sont formés par la Chambre de commerce, ce qui crée aussi un lien permanent avec cette institution.

Madame SUBTS peut naturellement en parler mieux que moi et je lui cède volontiers la parole.

Mme SUBTS -

Juste pour compléter vos propos, Monsieur le Maire, le « a » c'est artisanat. Il s'agit donc d'un fonds pour le commerce et l'artisanat.

M. LE MAIRE -

Merci, Madame SUBTS, pour cette précision.

Merci, Madame VANDEWIELE, pour avoir présenté cette délibération que je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.08 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Syndicat Lys Nord Métropole (SLNM) - Pôle d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) entre les villes de Bondues et Roncq - Ajustements

Depuis l'abandon par l'Etat (DDE) de son assistance technique gratuite à l'instruction des demandes de permis de construire... des communes de plus de 10 000 habitants au 1^{er} janvier 2006, nous avons progressivement noué un partenariat allant dans le sens d'une mutualisation des ressources et moyens avec la ville de Bondues.

Dès le second semestre de l'année 2006, nous avons mis sur pied une coopération informelle entre nos deux communes, au travers de rencontres hebdomadaires entre nos techniciens respectifs rattachés à l'urbanisme, de manière à examiner en commun non seulement les demandes

d'autorisation de construire mais aussi les dossiers portant demande d'aide communale à la rénovation de façade.

Cette méthode de travail ayant très vite démontré sa pertinence mais aussi ayant révélée la nécessité d'en structurer le cadre, nous avons donc fait le choix dès la fin de l'année 2006, de travailler sous une formule plus intégrée de coopération intercommunale. Pour cela, une compétence « à la carte » ayant pour thème « assistance à l'instruction des demandes d'application du droit des sols » a été créée par le Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole, celle-ci étant bien entendu ouverte au-delà de nos deux communes de Bondues et Roncq.

Consécutivement à cette création de compétence intercommunale et à notre adhésion correspondante, nous avions arrêté le principe avec le Syndicat Lys Nord Métropole et la ville de Bondues, de régler les liens juridiques et financiers par voie conventionnelle. Trois projets de convention ont été bâtis dans ce sens, suivant détail ci-après:

- 1)- Convention d'assistance technique définissant les missions du service instructeur intercommunal ainsi que la clé de répartition des frais correspondants entre nos deux communes ;
- 2)- Convention de mise à disposition d'agents (architecte et instructeur) de nos deux communes ;
- 3)- Convention de mise à disposition de locaux (40 m² au C.T.M) par la ville de Roncq pour l'hébergement de ce service commun.

Il ressort des derniers échanges que nous avons eus avec le Syndicat Lys Nord Métropole et la ville de Bondues, que ce triptyque contractuel a perdu sa pertinence dès l'instant où les conventions qui devaient se succéder dans ce montage n'ont pas été signées.

Nous avons donc convenu de proposer à nos assemblées délibérantes respectives, une seule et unique convention (jointe en annexe) tripartite (Syndicat Lys Nord Métropole, Bondues et Roncq) prenant effet au 18 août 2008 (date de recrutement du personnel permanent instructeur par le syndicat) et intégrant les points ci-après :

- Missions du pôle d'instruction;
- Mise à disposition partielle des architectes de Bondues et Roncq (2 jours/mois chacun);
- Mise à disposition des locaux par la ville de Roncq (loyer 2580 €/an);
- « Portage direct » de l'agent instructeur de Bondues par cette commune ;
- Remboursement intégral des frais de l'agent instructeur du Syndicat Lys Nord Métropole par la ville de Roncq;
- Confirmation et adaptation de la clé de répartition des frais.

Nous vous demandons donc d'émettre un avis favorable sur ce dispositif conventionnel unique, la ville de Bondues délibérant dans le même sens également ce soir.

Pour votre complète information, il y a lieu d'ajouter que la charge budgétaire annuelle de la ville de Roncq, pour cette question est de l'ordre de 35 000 €.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 22 septembre 2009.

38

M. LE MAIRE -

Monsieur PETILLON, vous avez la parole.

M. PETILLON -

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis un peu plus de trois ans, l'Etat a abandonné l'aide apportée aux communes pour la gestion des autorisations du droit des sols.

Depuis janvier 2006, la ville de Roncq assure entièrement l'instruction des permis de construire, des permis de démolir, des déclarations préalables, etc., et l'a toujours fait en intercommunalité, un peu déguisée, avec la ville de Bondues pour avoir une réflexion commune des agents s'agissant d'une nouvelle responsabilité que prenaient les communes.

En 2008, le départ d'un agent de la ville de Roncq fait que le recrutement de son remplaçant s'est réalisé dans le cadre du Syndicat Lys Nord Métropole qui réalise des actions à la carte.

L'objet de la délibération, qui vous est soumise ce soir, est d'approuver les conventions avec ce Syndicat.

Je répète que ce sont des actions à la carte puisque, particularité pour ce service rendu à la commune, l'agent de la ville de Bondues y reste attaché mais, pour la gestion des permis de construire sur notre territoire, il relève alors directement du Syndicat Lys Nord Métropole.

De même nous mettons à disposition un local de 40 m², qui est commun à Bondues et Roncq et se situe au CTM. Toutefois nous le facturons 2.580 € par an.

Voilà les dispositions que nous vous proposons ce soir, sachant que Roncq met à disposition de cette gestion des permis de construire l'architecte de la Ville à raison de 2 jours/mois ; il en est de même pour l'architecte de la ville de Bondues.

Pour votre information, ce soir, la ville de Bondues soumet la même délibération à son Conseil municipal.

M. LE MAIRE -

Monsieur TELLIER.

Y a-t-il des observations?

M. TELLIER -

Comme vous, j'ai suivi la réunion qui a présenté le rapport d'activité de ce Syndicat. Je ne sais pourquoi mais depuis lors je me passionne pour cet organisme et je regarde tout ce qu'il peut faire.

Il s'agit vraiment d'une question technique mais je m'interroge quand même sur la nécessité que cette compétence d'instruction aille à un syndicat intercommunal alors qu'il me semble (je peux me tromper, je n'ai pas l'avis d'expertise de Michel PETILLON) qu'il serait plus logique que LMCU assume cette compétence parce que beaucoup plus outillée qu'un syndicat comme Lys Nord Métropole.

M. LE MAIRE -

Ce n'est absolument pas illogique ; bien au contraire, c'est frappé du bon sens, si je puis me permettre.

Après le désengagement de l'Etat en matière d'instruction des permis de construire, nous nous sommes tournés immédiatement vers LMCU qui, malheureusement, ne « faisait pas » ; c'est un peu dommage parce qu'il y a là le savoir-faire et l'expertise. En outre, des allers et retours sont nécessaires avec LMCU qui, de toute façon, rend un avis.

C'est donc une perte de temps et d'énergie, mais c'est ainsi.

Nous verrons bien, avec les nouvelles lois d'aménagement administratif, ce que sera l'avenir du Syndicat intercommunal. Cela n'empêchera pas les communes de s'associer sur telle ou telle politique, ou de mutualiser un certain nombre de services. Mais il est vrai que l'on peut toujours plaider pour que la Communauté urbaine reprenne ce service.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER -

Merci, Monsieur le Maire.

Justement par rapport à la réforme des collectivités territoriales, M. TELLIER pose le problème du Syndicat Lys Nord Métropole. Pour un certain nombre d'entre nous, nous avons assisté aux Assises de ce syndicat éponyme ; il est vrai que la question se pose de savoir si on doit se rapprocher de plus en plus de Lille Métropole Communauté Urbaine qui s'appelle d'ailleurs maintenant « Lille Métropole » plutôt que du Syndicat Lys Nord Métropole.

Je ne le sais pas et ma religion n'est pas faite dans ce domaine. Je ne sais pas quel type d'intercommunalité est préférable, Monsieur le Maire.

On peut se poser la question de savoir si en reportant tout sur LMCU, on ne perdrait pas un peu de proximité. Je suis en train de réfléchir à la question de la répartition des compétences ; je pense que le Syndicat Lys Nord Métropole a quand même une pertinence parce que la proximité est là.

La semaine dernière, vous avez abordé le problème des contrats de territoire qui font un peu doublon par rapport à ce Syndicat. Il faut bien y réfléchir, peut-être faire attention à ne pas transférer trop de compétences à Lille Métropole pour ne pas nous trouver un jour dans la situation que Roncq deviendrait le 50^{ème} arrondissement de la ville Lille Métropole. Depuis 40 ans, nous avons connu des modifications de sigles : de CUDL (Communauté urbaine de Lille), nous sommes passés à LMCU (Lille Métropole Communauté Urbaine) et maintenant Lille Métropole.

Je remarque au passage que le terme de « communauté » disparaît du nouveau titre de Lille Métropole. Il ne faudrait quand même pas que la communauté de destin de nos communes disparaisse avec le mot. Voyez que la question est très large et très importante et il va nous falloir y réfléchir lorsqu'il s'agira peut-être de transférer des nouveaux pouvoirs à Lille Métropole Communauté Urbaine... Lille Métropole en l'occurrence maintenant.

Elle a déjà la compétence économique, puis la compétence habitat. Si on lui « balance » le droit des sols, ensuite il y aura l'action sociale... que restera-t-il aux maires ?

C'est une question très large, je le répète. Et j'ai quand même senti, la semaine dernière, que vous étiez plutôt partisan de renforcer les pouvoirs des contrats de territoire au détriment (ou aije mal interprété vos paroles ?) de Lys Nord Métropole.

M. LE MAIRE -

Nous sommes encore Lille Métropole Communauté Urbaine à ce jour, à moins qu'il n'y ait eu une prise de pouvoir à laquelle je n'ai pas participé. Ce n'est pas le cas et nous sommes toujours LMCU.

A propos des contrats de territoire, il ne faut pas qu'il y ait confusion : c'est un cadre de travail dans lequel on organise, à la Communauté urbaine, notre réflexion. Il me semble important de faire ce travail pédagogique car le principe ne semble pas bien perçu.

Le contrat de territoire, c'est donc la réflexion, le dialogue entre toutes les communes d'un territoire, en l'occurrence le territoire tourquennois pour nous, sur toutes les politiques Ville/Communauté urbaine croisées et les mutualisations de moyens que nous pouvons faire. C'est la lecture publique, la restauration municipale et un grand nombre de synergies que l'on peut mettre en œuvre. Tout cela dans le cadre de ce contrat que nous allons passer avec

LMCU ce qui a l'avantage de rompre (je l'espère) avec le passé et la politique de guichet où chacun allait, avec sa petite valise, voir le Président ou les structures. Et celui qui avait des gros bras, avait de beaux trottoirs, de belles bordures et du bitume argenté alors que celui qui avait des petits bras, évidemment, restait dans son coin.

Le contrat de territoire permet donc l'équité ; il est là pour faire régner une équité de traitement et, surtout, une hiérarchisation et faire en sorte que tout le monde connaisse les projets des autres ; c'est nouveau. Avec Michel PETILLON, nous assistons régulièrement aux réunions de contrat de territoire et nous y sommes avec les Tourquennois, les Bonduois. Nous avons une oreille, nous savons quels sont leurs projets que, bien souvent, nous partageons ; c'est le cas notamment de la voie ferrée.

Par ailleurs, vous savez que nous sommes dans une grande réforme qui a été portée par le Comité Balladur, aujourd'hui repartie au Gouvernement, qui sera reprise dans la Loi de Finances et qui tient aussi compte de l'avis des associations de communautés urbaines, de collectivités publiques diverses (conseils généraux, communes...).

Cela va donc aller vers la réduction du nombre d'intervenants, d'acteurs publics sur le territoire parce que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y a beaucoup trop d'échelons et qu'on n'y comprend plus rien.

La proximité, c'est gentil, mais cela veut dire aussi la responsabilité.

Aujourd'hui, le Syndicat n'est responsable de rien du tout puisqu'il n'a pas d'élus responsables devant les électeurs, s'agissant d'une élection au second degré comme LMCU d'ailleurs.

Le Conseil communautaire n'est pas responsable à ce jour ; bien souvent, on ne le connaît pas.

Cela veut donc dire qu'il faut réfléchir sur la réforme du mode de désignation de notre Conseil communautaire... c'est passionnant ; c'est aussi toute l'histoire de ces quarante années de la Communauté urbaine de Lille.

Proximité signifie donc aussi responsabilité.

On a effectivement à s'interroger sur la pertinence des syndicats mais je pense qu'on ne le fera plus; la loi dira que ce type d'échelon devra être supprimé, et cette question ne se posera même plus.

Lorsqu'on est face aux syndicats, qui ont eu leur utilité à un moment donné et je pense à la Becque de Tourcoing-Neuville, on en constate aussi les limites aujourd'hui.

Lorsqu'on est face aux agriculteurs qui nous demandent de les aider à arranger leur becque, à faire en sorte que ce travail soit pérenne et non pas détruit au bout de cinq ans par les rats, évidemment seule une puissance publique peut le faire; c'est une communauté urbaine importante qui en a les moyens mais qui, aujourd'hui, n'en a pas la compétence.

Voyez la complexité du sujet. Il faut mettre les compétences avec les moyens. Il faut que tout cela rentre dans un cadre juridique très précis.

Pour ma part, je suis un fervent défenseur des communautés urbaines dans le respect, naturellement, des communes et du dialogue avec les communes.

Le contrat de territoire ne se fait pas contre les maires, mais avec les maires. Honnêtement, même dans le cadre du Grande stade... peut-être y a-t-il eu des arrangements mais ce sont des choses qui nous dépassent parfois. En tous les cas, même sur des dossiers épineux, jamais la Communauté urbaine, contrairement à l'Etat, à ma connaissance n'a forcé la main, du moins pour ce qui concerne la mairie de Roncq.

Je pense qu'il faut renforcer les moyens d'action à la Communauté urbaine; il faut les mutualiser. C'est un fait certain; nous ne pourrons plus vivre comme auparavant, les finances publiques nous y obligeront, mais il faut le faire dans le respect du rôle des maires et des conseils municipaux, qui remplissent un véritable rôle de proximité sociale dans le territoire. Ce sont des acteurs d'aménagement du territoire mais aussi de relation sociale avec le citoyen, ce que vous n'aurez jamais avec la Présidente ou le Président du Conseil général, ou de la Communauté urbaine de Lille, mais vous l'aurez avec votre maire que vous pouvez, encore aujourd'hui, rencontrer dans les permanences, au hasard de manifestations. Il faut donc conserver ce lien de proximité.

De toute façon, cela fera l'objet de grands débats et j'espère qu'il y en aura.

Nos parlementaires s'en empareront probablement pour nous ; ils sont aussi maires pour la plupart d'entre eux. Mais cela bougera et, probablement que le Conseil municipal de Roncq en 2014 n'aura plus le même environnement, ni le même paysage politique qu'aujourd'hui. Tout sera bouleversé, modifié. Tout cela sera très difficile à expliquer à nos concitoyens qui, déjà aujourd'hui, ont du mal à se repérer dans le paysage politique et qui s'en moquent comme de l'an 40, de toute manière, puisqu'ils ne s'y repèrent pas. C'est tout le problème de la réforme aujourd'hui.

Quand vous dites que la réforme va réduire le nombre d'élus, évidemment cela plaît à tout le monde puisque vous allez réduire la dépense (on revient ainsi au débat de départ) des élus alors que ces derniers remplissent fichtrement bien leur boulot.

On a par contre à s'interroger sur la carte de la France; en effet on n'est pas élu de la même façon à la Communauté urbaine de Lille que dans la Creuse, en Corse ou ailleurs. Les problématiques ne sont pas les mêmes et il y a parfois des disparités territoriales dont il faut tenir compte. C'est passionnant mais il faut réformer, de toute façon; on ne peut pas continuer comme on l'est aujourd'hui. Et comme dans toute réforme, il y aura des crissements et des grincements...

Pour revenir au débat que nous aurions dû avoir sur la décision modificative, les recettes ne rentrent plus comme auparavant.

Voyez que d'une délibération relative à l'instruction des permis de construire... on parle au Conseil municipal.

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER -

Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis que ces délibérations, un peu sèches au départ, puissent donner lieu à des débats. Nous avons vraiment une chance : nous allons vivre une révolution administrative très importante et nous serons (on peut l'espérer) dans un espace politique totalement différent de ce qu'il était à notre entrée en fonction.

Je voulais quand même souligner cette idée que, peut-être, la Communauté urbaine ne serait pas assez proche et qu'elle serait, au fond, une sorte de « gros machin » inaccessible. Il faut tempérer les choses :

- d'une part parce qu'elle a une représentation physique, matérielle par des unités territoriales, notamment à quelques centaines de mètres de l'Hôtel de ville ;
- d'autre part parce qu'il faut que l'on se saisisse de l'opportunité de ces contrats de territoire qui peuvent, pour certains, apparaître comme des gadgets, pour d'autres comme quelque chose d'assez éloigné. Or, c'est là que vont se nouer les politiques publiques dans les années à venir.

Il est vrai que nous aurons un vrai débat sur cette question, notamment sur la problématique des territoires. Quand on s'amuse à mettre les territoires du Syndicat intercommunal avec ceux du contrat de territoire, on s'aperçoit d'une vraie difficulté : ils ne se superposent pas !

44

Voilà donc un débat qu'il faudra avoir.

Autre élément : il faudra jouer un rôle d'anticipation.

Bruno DUBOIS et moi-même, nous étions à l'inauguration du lancement de l'opération Belencontre à Tourcoing, qui est tout sauf une opération tourquenno-tourquennoise car elle impacte sur d'autres territoires. On a rappelé le rôle de la bibliothèque qui verra le jour sur cet espace et qui ne sera pas uniquement un équipement de quartier.

Nous avons là vraiment un rôle d'anticipation à jouer, d'autant que la Communauté urbaine forcément prendra de nouvelles compétences parce qu'elle en prend, notamment dans le domaine culturel, déjà aujourd'hui et que la lecture publique n'est pas encore véritablement dans ce domaine de compétence.

Je souhaite qu'ici même, à Roncq, nous puissions innover en donnant le premier exemple de bibliothèque intercommunale à vocation communautaire ; ce serait vraiment un bel exemple de ce que la Présidente, Martine AUBRY, pourrait faire pour le développement culturel de la métropole.

M. LE MAIRE -

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER -

En prolongement de ce débat, M. TELLIER a paré les contrats de territoire de toutes les vertus et revêt le Syndicat Lys Nord Métropole des oripeaux de tout ce qui n'est pas bien.

Je serai plus mesuré en la matière parce que je lis la presse et, si certains élus communautaires considèrent que les contrats de territoire sont la solution pertinente... je le répète, à « Action roncquoise citoyenne » nous sommes en train de réfléchir à la pertinence ou à la non-pertinence de cette répartition territoriale future.

Si beaucoup d'élus communautaires chantent les louanges des contrats de territoire, d'autres ne sont pas d'accord.

On va retrouver des clivages politiques et la Présidente de la Communauté urbaine, qui est socialiste, considère que c'est la solution.

D'autres élus communautaires, qui ne sont pas socialistes, estiment que ce n'est pas la solution.

Je vais reprendre une petite phrase relevée dans la presse, que vous avez sans doute lue. Elle émane de M. VERCAMER et je ne crois pas qu'il soit socialiste : *le patron du nouveau centre dans le Nord tire notamment à boulets rouges sur les contrats de territoire qui sont un hochet donné aux maires.*

Voyez, Monsieur TELLIER, que l'on peut être pour le contrat de territoire ; on peut être contre. Il semblerait que vous l'ayez décidé une fois pour toutes, pour des raisons que j'ignore. A mon avis, il doit y avoir des passerelles politiques qui vous conduisent à considérer que c'est bien.

Nous, Action Roncquoise Citoyenne, nous ne sommes affiliés à aucune formation politique structurée au plan national. Nous examinons le dossier afin de savoir quelle est la meilleure pertinence de territorialité ; c'est tout.

M. LE MAIRE -

Je vais quand même répondre en tant que Vice-Président pour défendre mon Institution, qui est la nôtre d'ailleurs.

Tout d'abord, il n'y a pas de contrat socialiste du territoire, ni de contrat de territoire socialiste. Le père des contrats de territoire (si je puis dire) n'est pas Martine AUBRY, mais Henri SEGARD!

Henri SEGARD a été Président du GADEC, Président des petites communes qui, depuis 20 ans s'agissant du Syndicat, plaide justement pour la rupture avec la logique de guichet qui était plutôt favorable aux grandes communes (il faut bien le dire), un peu moins aux petites, et pour une véritable équité territoriale.

Je pense que c'est bien la première fois que, dans un mandat communautaire, culturellement parlant on se rend compte qu'il y a des petites communes et, à mon tour, je vais citer la Présidente qui dit souvent : il n'y a pas de petites communes, il n'y a pas de grandes communes, il n'y a pas de grands projets, il n'y a pas de petits projets, il n'y a que des projets portés par les maires. Il en est de même pour la culture et j'y reviens puisque vous l'avez évoquée : il n'y a pas de petite culture, il n'y a pas de grande culture, mais une culture métropolitaine dans laquelle chacun prend sa part. Il me semblait très important de le dire!

Parlant de la compétence culturelle, c'est effectivement une compétence que nous sommes en train d'organiser; on recrute à la Communauté urbaine actuellement, on est en train de l'organiser.

Catherine CULLEN, qui la porte, a bien compris cette importance d'inerver la culture dans toute la métropole; le concept est nouveau, ce n'est pas que lillo-lillois, c'est aussi dans toute la métropole. Et à travers le réseau des bibliothèques, notamment la lecture publique, on a inscrit

dans les contrats de territoire cette volonté de travailler en commun avec la ville de Tourcoing et d'ailleurs toutes les communes qui souhaitent y venir ; ce n'est pas fermé. Je pense aussi au réseau des écoles de musique où c'est fondamental. Il faut que nous ayons un réseau intercommunal d'écoles de musique et nous l'attendons car nous le plaidons depuis des années.

La Communauté urbaine ne le fera probablement pas au cours de ce mandat mais, au moins, pourra-t-on dégager un schéma d'organisation communautaire, comme pour le réseau de piscines qui avance au rythme qui est le sien, sur les écoles de musique et l'accessibilité géographique à une école de musique de qualité, qu'elle soit maillée avec le conservatoire municipal, un conservatoire de région et supérieur pour la suite.

Voyez qu'il y a vraiment matière à faire ; il y a vraiment matière à travailler.

Je suis content de cette nouvelle méthode de travail même si elle peut paraître très hasardeuse à certains de nos collègues qui ne s'y retrouvent peut-être pas, parce que nous sommes dans le temps du débat, dans le temps de l'échange et du dialogue... on prend effectivement son temps. Certains diront que l'on prend du retard.

Mieux vaut prendre un peu de temps pour changer la méthode et avoir une impulsion nouvelle que de prendre du retard sur d'anciennes mauvaises méthodes!

C'est là où nous en sommes aujourd'hui.

Je tiens à dire que le GADEC hier, Métropole Passions Communes aujourd'hui, n'est pas un groupe politique. Il est partenaire dans le cadre de la majorité mais il n'y a ni contrat socialiste, ni contrat de droite, mais des contrats de territoire et des territoires qui ont été dessinés dans le mandat précédent et qui, au terme de l'étude actuelle et dans le cadre du futur SCOT sur lequel nous allons travailler (ce doit être quelque peu complexe pour le public), seront redessinés.

Mais il n'est pas question de rouvrir la boîte de Pandore aujourd'hui sur les découpages territoriaux parce que cela nous amènerait, pour le coup, à perdre du temps.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON -

Quelques mots sur ces contrats de territoire.

Cela peut paraître effectivement compliqué mais on en connaîtra bientôt le contenu et la finalité puisque c'est en décembre que le Conseil de Communauté votera son programme.

Tout le monde et toutes les communes participent à ces contrats de territoire, qu'elles soient de gauche, du centre ou de droite; chaque maire vient à ces réunions et, sur les grandes thématiques développées aujourd'hui (habitat, transports, économie, moyens à mettre en commun pour de nouvelles politiques, culture...) exprime ses besoins ou ses ressentis par rapport à une action à mener sur trois volets :

- un volet purement communautaire,
- un volet qui associe la Communauté urbaine à la Commune sur une action,
- un volet uniquement communal sur lequel la Communauté urbaine peut apporter son expertise.

Dans les semaines à venir, il conviendra de fixer un ordre de priorité qui, bien sûr, sera établi en fonction de critères. Vous rappeliez le SCOT, Monsieur le Maire, et certaines de ces ambitions dépendent du Schéma de cohérence territoriale qui sera bientôt mis à l'étude. Il y aura bien évidemment des projets communautaires qui ressortiront soit dans ce mandat, soit dans le mandat suivant, soit après la mise en place du SCOT.

Je pense qu'il y aura plus de clarté ; c'est une nouvelle méthode de travail.

Moi qui ai connu différents conseils de Communauté, à chaque renouvellement on essaie de mettre en place une politique plus novatrice, qui tienne compte de la situation et de l'évolution de la réalité.

M. LE MAIRE -

Monsieur DESMET.

M. DESMET -

Merci, Monsieur le Maire.

Je ne suis pas Vice-Président de la Communauté urbaine mais je tiens à souligner l'esprit d'ouverture qui a présidé, en juin dernier, à la présentation des contrats de territoire aux conseils municipaux. Peut-être n'étions-nous pas assez nombreux mais la présentation, qui en a été faite par M. SEGARD et M. VANDIERENDONCK, a permis de mieux cerner ce dispositif.

Des gens sont contre voire même assez virulents par rapport aux contrats de territoire ; pour la petite histoire, M. TELLIER s'est fait prendre le micro à ce moment-là.

Mais ces échanges ont permis de discuter -ce que je n'avais jamais vu- avec la Communauté urbaine. Ce travail se fait, non pas en vase clos, mais bien avec l'ensemble des conseils municipaux et dans une clarté de communication avec les élus. Il s'agit là d'un gros effort de la

Communauté urbaine, ce qui permettra à mon collègue, Michel, et à Monsieur le Maire de travailler encore mieux sur ce contrat de territoire suite à nos observations.

M. LE MAIRE -

Nous n'allons pas nous en arrêter là.

Je vais en effet « prêcher pour ma chapelle » à l'international ; c'est ma délégation.

C'est la première fois qu'à la Communauté urbaine, en dehors de Lille 3000 qui n'a pas été portée par LMCU mais simplement soutenue, sera organisée une festivité commune : une semaine sur la solidarité internationale, qui très souvent était portée uniquement par la ville de Lille et qui, aujourd'hui, sera portée par une cinquantaine de communes dont des petites communes, qui se mettent ensemble pour travailler sur ce sujet.

Au lieu que chacun organise sa petite conférence dans son coin, d'autant que c'est souvent la même.

Au lieu de s'auto-congratuler dans les mêmes milieux parce que ce sont toujours les mêmes milieux qui s'occupent de l'international.

Nous préférions nous ouvrir véritablement au public métropolitain, mettre en place un agenda métropolitain. Nous nous sommes réunis au moins une dizaine de fois entre communes, dans un Club de l'international que nous avons créé, comme il existe le Club de la lecture désormais à la Communauté urbaine...

Voyez que nous sommes vraiment dans cette logique : il y a des événements que l'on peut vivre dans nos communes, mais à un niveau communautaire de manière partagée. Et demain, cela intéressera le Roncquois d'aller à Wattignies pour suivre tel ou tel événement sur l'international, ou à Halluin pour se rendre au marché équitable...

Tel est le rôle de la Communauté urbaine, simplement de concerter, d'être le chef d'orchestre surtout sans aller contre les politiques communales qui sont complètement respectées ; on les met simplement en musique, dans une même partition.

Nous avons beaucoup gagné dans ce cheminement, au cours de ce mandat, en moins d'un an finalement.

Je reviens à la délibération de M. PETILLON pour vous la soumettre. Qui est pour ? **UNANIMITE**, je vous en remercie.

1.09 - IMMEUBLE RUE DE LA VIEILLE COUR - Bien sans maître - Transfert dans le patrimoine municipal - Rétrocession à titre gratuit à Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)

Par correspondance en date du 20 mai dernier, Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) précise que le projet de réaménagement de la rue de la Vieille Cour rend nécessaire l'acquisition par celle-ci de la parcelle cadastrée AA 96.

Après avoir mené une enquête, les services communautaires nous ont fait savoir que la seule personne identifiée au cadastre comme propriétaire du bien est décédée le 22 août 1956 à Roncq et que depuis le 1^{er} janvier 1959, il n'y a eu aucune formalité au fichier immobilier concernant ce bien.

Aux termes de l'article L.1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Physiques, il est précisé que "sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens" qui "font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté".

Aux termes de l'article 713 du Code Civil, il est précisé que "Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés".

Aux termes de l'instruction ministérielle du 8 mars 2006, il est précisé la procédure à mettre en oeuvre. Il convient d'inviter les assemblées délibérantes (article L.2121-29 du C.G.C.T) à prendre une délibération autorisant l'acquisition, par le Maire, d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune. Cette prise de possession est constatée par un procès-verbal, affiché en mairie selon les modalités de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T). Ce procès-verbal n'a pas lieu d'être publié au bureau des hypothèques.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'acquisition par le Maire de la parcelle cadastrée AA 96, s'agissant d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune, et d'habiliter le Maire à procéder à la rétrocession à titre gratuit de ladite parcelle à LMCU, en l'autorisant à intervenir à la signature de tous les actes subséquents, qu'il s'agisse d'actes administratifs ou authentiques.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 22 septembre 2009.

M. LE MAIRE -

Nous écoutons à nouveau M. PETILLON.

M. PETILLON -

Dès le début du mandat, nous avons remis l'ouvrage sur le métier, concernant la rue de la Vieille Cour, et nous avons décidé de lancer une procédure d'expropriation pour l'aménagement de cette rue, qui n'est pas un projet récent. En effet, des documents remontent, pour les plus anciens, à 1906 et, déjà à cette époque, un premier plan d'alignement avait été préparé.

1936 ensuite et, pour être certain de n'avoir rien oublié, 1957.

Heureusement les trois documents racontaient la même histoire et concernaient l'élargissement de la rue de la Vieille Cour dans sa partie basse, sur une emprise de 12 m.

Deux bulletins municipaux, datant respectivement de 1947 et 1949, faisaient état d'un élargissement imminent de la rue de la Vieille Cour, ce qui fait maintenant 60 ans et elle est toujours dans la même emprise!

Nous avons donc demandé à la Communauté urbaine, il y a un peu plus d'un an, d'activer une procédure assez dure : la DUP (déclaration d'utilité publique), et ses services constituent actuellement le dossier nécessaire à cette enquête publique, un peu lentement à notre goût. Nous espérons que l'enquête sera lancée avant la fin de l'année.

Il s'avère qu'en procédant à un nettoyage du parcellaire sur cette rue de la Vieille Cour, une parcelle (celle qui fait aujourd'hui l'objet de la délibération) d'une superficie de 54 m² est utilisée comme aire de stationnement mais personne ne sait qu'il s'agit d'un espace privé qui appartenait à une personne décédée en 1956.

Sans héritier, le Code général de la propriété stipule que sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans (ce qui est le cas) et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Dans ce cas, le Code civil précise que les biens sans maître appartiennent à la commune et nous menons aujourd'hui les procédures nécessaires pour cette attribution au bénéfice de la Ville qui le rétrocèdera, de facto, à la Communauté urbaine pour pouvoir –nous l'espérons–aménager le plus vite possible la rue de la Vieille Cour.

M. LE MAIRE -

Y a-t-il des interventions?

Madame COPPIN-QUIVRON.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Merci, Monsieur le Maire.

Si j'ai bien compris et pour résumer : depuis des décennies, l'égoïsme et la cupidité de certains empêchaient l'élargissement de cette rue au détriment de la majorité des Roncquois.

On peut donc espérer, dans les années à venir, l'élargissement de cette voie ce qui permettra, enfin, un moindre danger pour les piétons, notamment personnes âgées, handicapées, mères de famille avec landaus avec la réalisation d'un trottoir sur le côté gauche.

M. LE MAIRE -

Tout à fait.

Mme COPPIN-QUIVRON -

« Roncq avec vous » ne peut que s'en féliciter.

M. LE MAIRE -

Nous nous en féliciterons ensemble mais il y a encore beaucoup de travail.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.10 - SIVOM Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies (SIMERE) - Adhésion de la commune de Bondues

Lors de son comité syndical en date du 23 juin 2009, le SIVOM Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies (SIMERE), a examiné favorablement la demande d'adhésion de la Commune de Bondues.

Nous avons eu connaissance de ces décisions concordantes, par envoi du SIMERE réceptionné le 7 juillet dernier, nous invitant à faire connaître notre avis sur ce mouvement intercommunal et ce, en application de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Nous vous invitons donc, dès lors que rien ne s'y oppose, à vous prononcer favorablement sur cette adhésion de la Commune de Bondues au SIMERE.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 22 septembre 2009.

M. LE MAIRE -

Je passe la parole à Monsieur WINDELS.

M. WINDELS -

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE -

Je vous remercie.

Sans question, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie et je crois que la ville de Bondues sera ravie de notre acceptation.

En Commission plénière, nous avons discuté avec M. TELLIER de l'avenir de la Poste et chacun souhaitait émettre un voeu.

Des allers et retours de ces documents ont été nécessaires car nos rédactions étaient quelque peu différentes. Nous avons alors convenu que chacun présenterait une motion de manière à ce que le Conseil municipal puisse s'exprimer.

Madame COPPIN-QUIVRON, je comprends votre réaction; l'important étant de favoriser l'expression des différences au sein du Conseil municipal. Je respecte complètement cette différence que je ne fais pas mienne, avec la majorité. Vous m'aurez toujours à vos côtés dans ce respect profond des opinions publiques et des personnes qui les portent.

Je propose que chaque groupe lise sa motion pour que l'Assemblée puisse entendre ce que chacun a à dire sur la Poste.

Monsieur TELLIER, je vous en prie.

M. TELLIER -

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement d'un voeu municipal proposé par le groupe « Roncq avec vous » que je vous lis :

- « Le Conseil municipal de Roncq, réuni en séance ce 29 septembre 2009, rappelle que le service de la Poste est et doit rester un service public.
- Considérant que le service postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre de la distribution du courrier, de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale dans notre commune.
- Considérant que ce service public postal pourrait faire l'objet de remises en cause qui détérioreraient le service rendu aux Roncquois.
- Considérant que le service postal doit être maintenu, modernisé et rénové.
- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public.

Le Conseil municipal de Roncq

- se prononce pour la révision du projet de loi postale qui sera soumis au Parlement.
- invite les Roncquois à s'exprimer lors de la votation citoyenne organisée à Halluin et Tourcoing le 3 octobre prochain »

Bien évidemment, si la commune de Roncq souhaite s'associer à cette votation citoyenne en mettant symboliquement une urne devant la mairie, on peut rajouter la ville de Roncq dans la dernière phrase.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur TELLIER.

Monsieur DESMET, voulez-vous lire la proposition du groupe.

M. DESMET -

« Le Conseil municipal de Roncq appelle l'attention du Premier Ministre sur les restructurations actuelles de la Poste. Il témoigne de son attachement à ce service public dont il a fortement accompagné la modernisation sur le territoire communal.

Ainsi, dans le cadre de la requalification des espaces publics du Centre bourg, la nouvelle localisation du bureau de poste permet un meilleur accueil du public et garantit son accessibilité aux personnes à mobilité réduite. En retour, il contribue à la vivacité et à la dynamique des nouveaux espaces urbains.

Le Conseil municipal affirme son soutien aux missions du service postal universel : collecte et distribution du courrier six jours sur sept, expédition de la presse à un tarif privilégié, accessibilité des services bancaires aux revenus les plus modestes, maintien du point d'accès à ses services dans notre commune. »

Je vous remercie.

M. LE MAIRE -

Il n'y aura pas débat.

M. PLOUVIER -

Il n'est pas question de débat, Monsieur le Maire. Toutefois je ne me souviens pas que je devais vous proposer un texte. On en a parlé en réunion plénière....

M. LE MAIRE -

C'était en effet ouvert à tous.

M. PLOUVIER -

Mais je ne pensais pas que nous avions à proposer un texte ce soir. De toute façon, je suis assez d'accord avec la position d'organiser une votation au plan national, y compris à Halluin et peut-être également à Roncq.

M. LE MAIRE -

Sans ouvrir le débat, je précise toutefois ne pas souhaiter que le Conseil municipal soit une chambre d'écho aux problèmes nationaux sauf lorsqu'ils touchent profondément au territoire et à la commune.

Des partis politiques le font, et très bien, dans des lieux institutionnels prévus à cet effet ; je pense à l'Assemblée nationale et au Sénat. Ensuite chacun s'organise comme il le souhaite.

Ce soir, concernant la Poste, deux motions nous sont proposées et sont à porter aux voix. Nous en restons là, et seule la motion qui aura obtenu la majorité sera portée au Gouvernement, via le Préfet. Il faut savoir que, d'une façon générale, ce type d'action n'obtient pas souvent réponse. Chaque fois que nous l'avons fait, il n'y a jamais eu réponse. Cela ne fait rien, c'est aussi une prise de position symbolique que porte le Conseil municipal.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER -

Un point d'ordre, si vous le permettez. Il n'y a pas vraiment de suspense quant à la délibération qui l'emportera.

Nous ne sommes donc pas favorables à ce que l'expression majoritaire détermine le texte à envoyer en Préfecture. Puisqu'il ne s'agit pas d'une délibération municipale, il n'y a donc pas lieu de trancher entre l'une ou l'autre. Nous vous demandons de bien vouloir envoyer ces deux motions, en faisant état du nombre de voix que chacune aura obtenues.

M. LE MAIRE -

Cela ne me contrarie absolument pas et nous procéderons ainsi.

Je porte aux voix la motion du groupe « Roncq avec vous »

Pour l'adoption du pro	ojet	5
Contre l'adoption du p	orojet	28

Je porte aux voix la motion portée par le groupe « Ensemble pour Roncq »

Pour l'adoption du projet	28
Contre l'adoption du projet	5

Ces deux motions seront portées au Préfet.

ollègues, et vous souhaite une bonne
extrait conforme, aire,

Vincent LEDOUX.